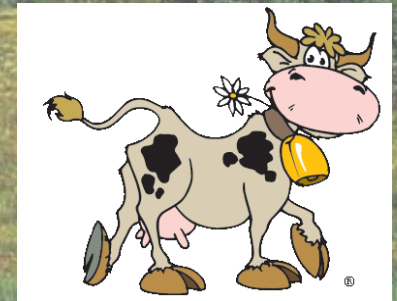


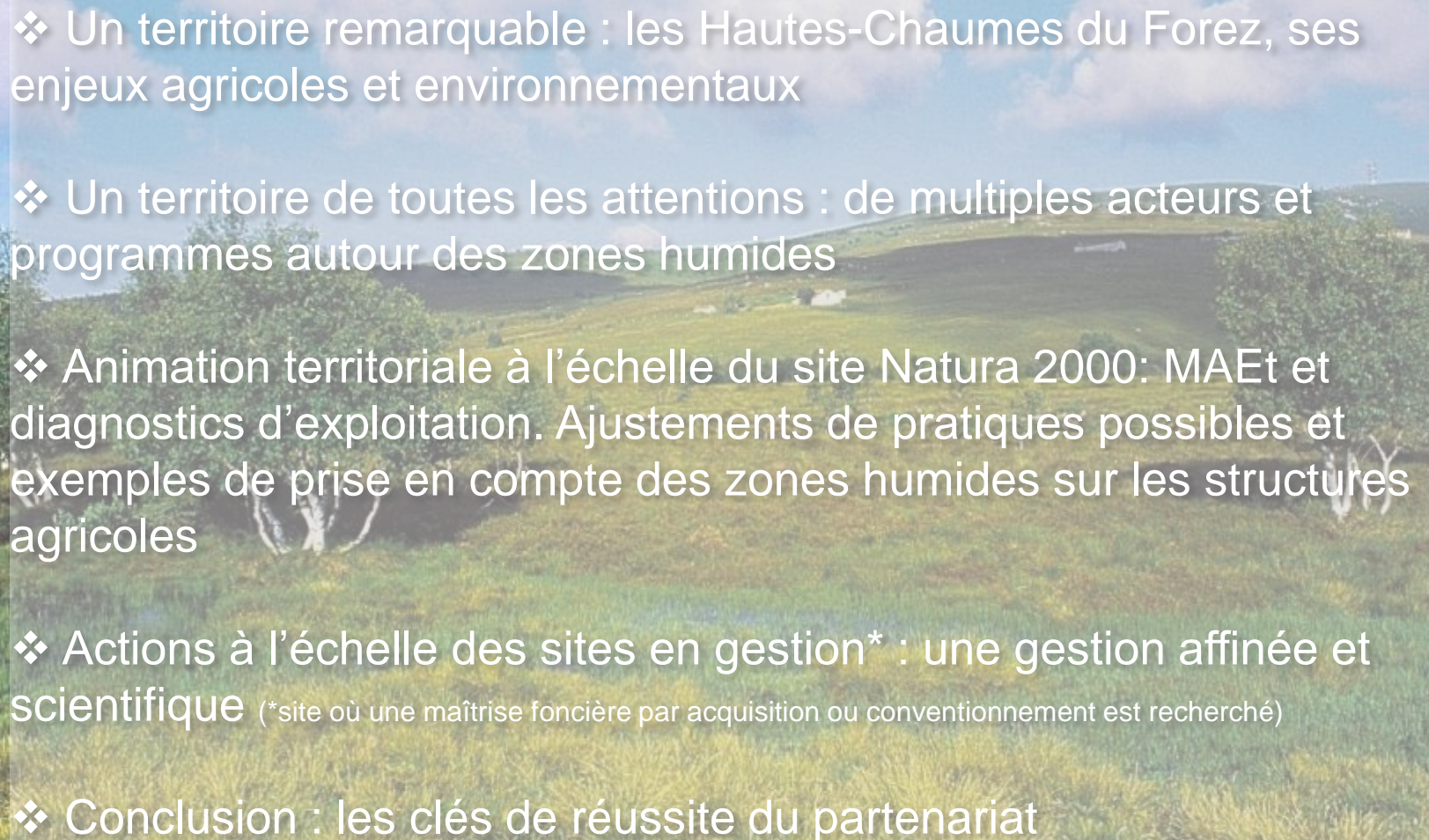
Hautes-Chaumes du Forez

Diagnostic agricole et synergie avec des gestionnaires

BARTHEL Sébastien
(Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes)



JT « Préservation des zones humides
de têtes de bassin versant et
partenariats agricoles »

- 
- ❖ Un territoire remarquable : les Hautes-Chaumes du Forez, ses enjeux agricoles et environnementaux
 - ❖ Un territoire de toutes les attentions : de multiples acteurs et programmes autour des zones humides
 - ❖ Animation territoriale à l'échelle du site Natura 2000: MAEt et diagnostics d'exploitation. Ajustements de pratiques possibles et exemples de prise en compte des zones humides sur les structures agricoles
 - ❖ Actions à l'échelle des sites en gestion* : une gestion affinée et scientifique (*site où une maîtrise foncière par acquisition ou conventionnement est recherché)
 - ❖ Conclusion : les clés de réussite du partenariat

Pourquoi gérer les zones humides ?



Toute dégradation du milieu = abandon (atterrissement, fermeture du milieu), pratiques inadaptées (piétinement des bêtes, travail mécanique, exploitation de substrat...)

Ou destruction du milieu (drainage, remblais, construction, retournement...)



→ Perte de fonctionnalité : alimentation continue en eau des ruisseaux, fixation et absorption des éléments, zones tampons, corridors écologiques...

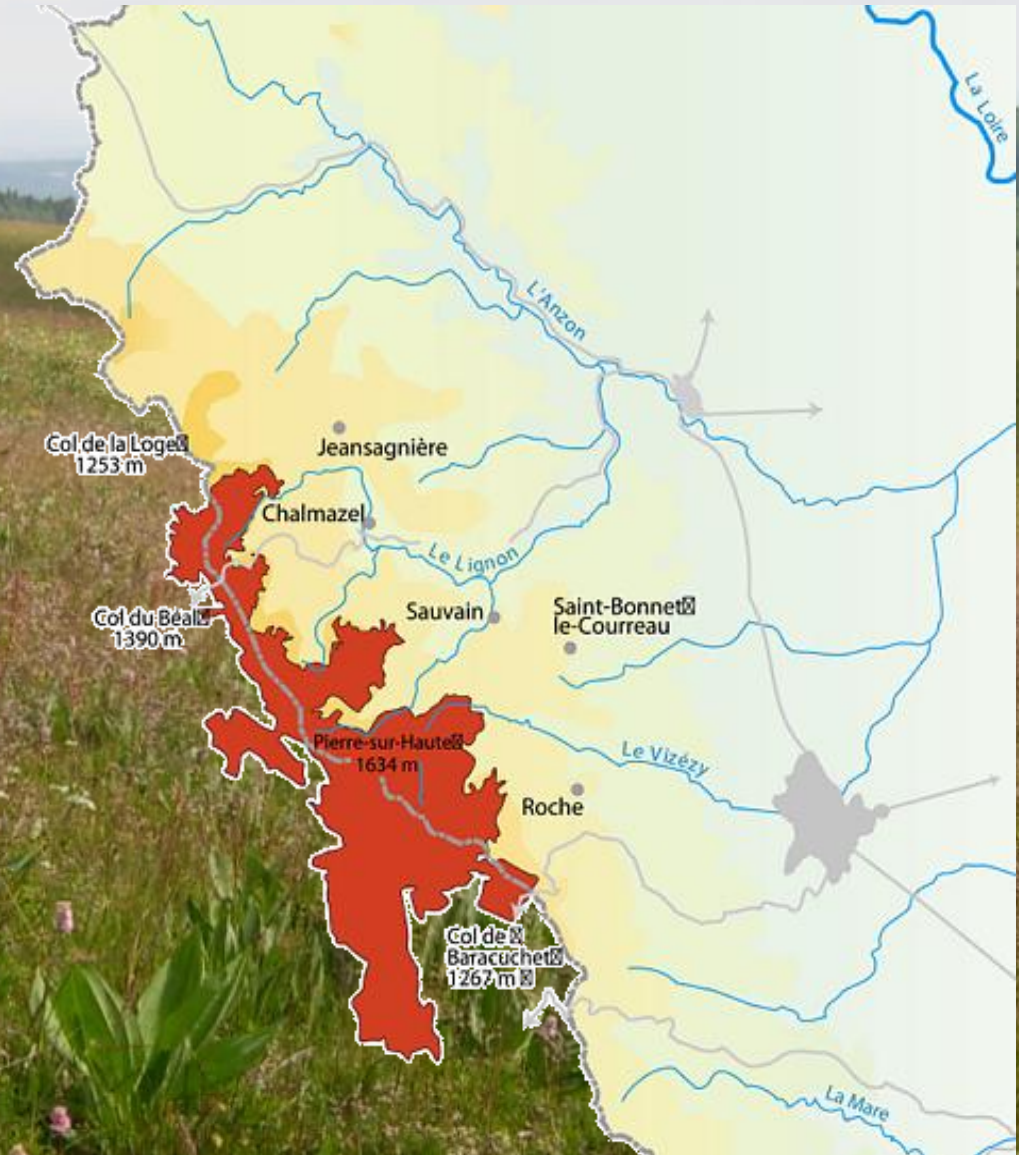
→ Banalisation de la flore, disparition de milieux favorables à une faune et une flore, souvent des espèces très rares

La plupart du temps, nécessité de gérer, de maintenir les zones humides dans leurs états dynamiques et de bonne conservation !

Un site remarquable : les Hautes-Chaumes du Forez

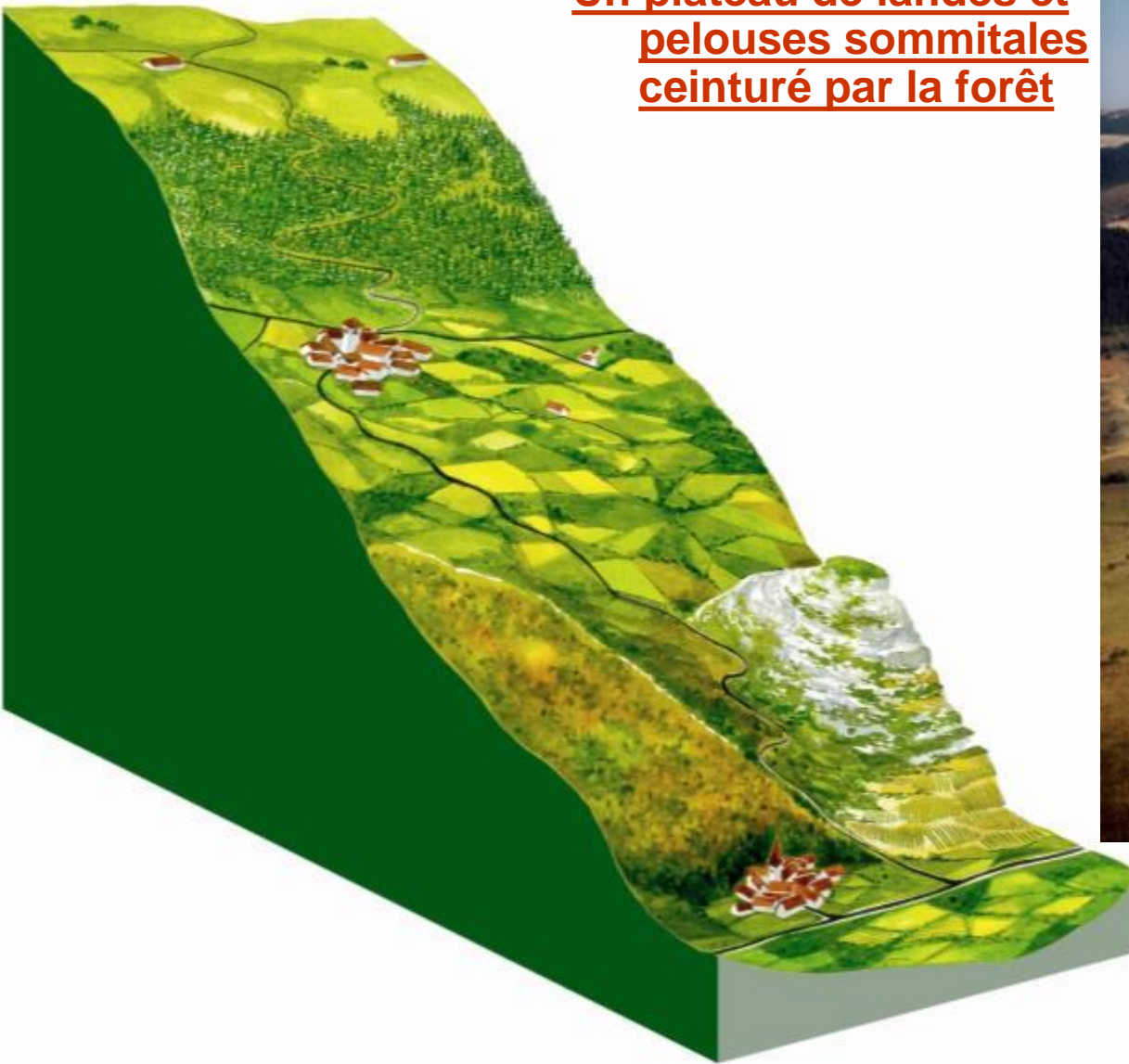


- Massif orienté nord-ouest / sud-est
- 20 km de long sur 1 à 7 km de large
- Près de 10 000 hectares à cheval sur 2 Régions
- Sommet à Pierre-sur-Haute (1634 m)



Les hautes chaumes du Forez

Un plateau de landes et pelouses sommitales ceinturé par la forêt



+ de 1500 mm de P/an -
175 jours d'enneigement -
saison de végétation de 4
mois



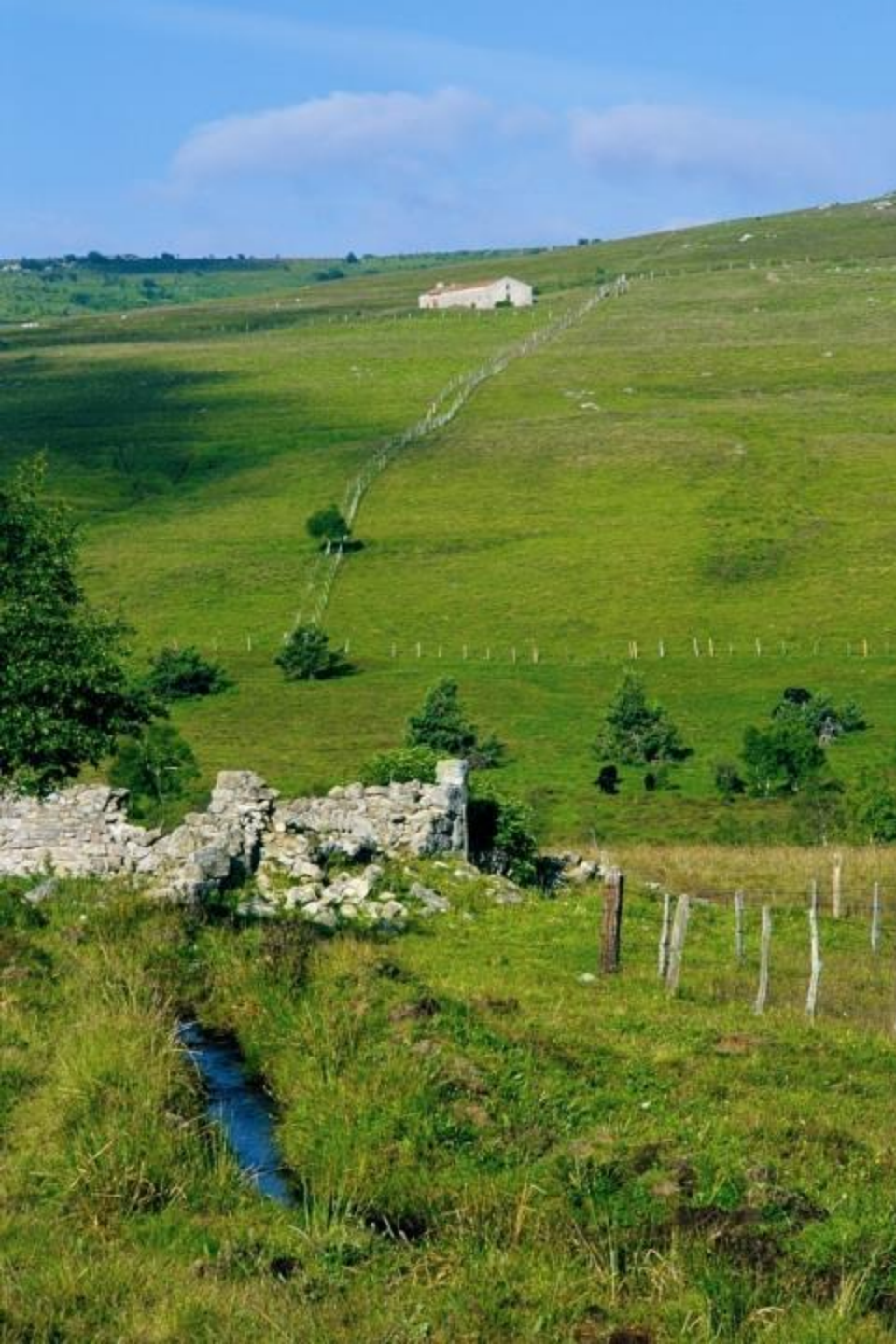
- Un patrimoine bâti (jasseries) et paysager remarquable
- Une pratique pastorale ancienne de l'estive et un site traditionnel des fourmes d'Ambert et de Montbrison. Systèmes tout herbe, élevage plutôt laitier mais en mutation

Les jasseries des hautes chaumes : patrimoine lié à l'eau



Les jasseries des hautes chaumes







→ Un intérêt environnemental fortement lié aux pratiques agricoles

➤ Lande montagnarde, Lande subalpine, Prairies de fauche naturelles, Pelouses montagnardes, Tourbières et autres milieux humides souvent imbriqués...

= Milieux montagnards ouverts, diversifiés, en mosaïque

= Intérêts floristique et faunistique majeurs

→ des milieux remarquables sur 75% du site 42

→ en grande part des milieux agro-pastoraux exploités depuis longtemps

→ 600 ha de zones humides (10 % du site 42)

- Faune: **oiseaux** (territoire de chasse), **insectes** (2 papillons liés aux tourbières) ...

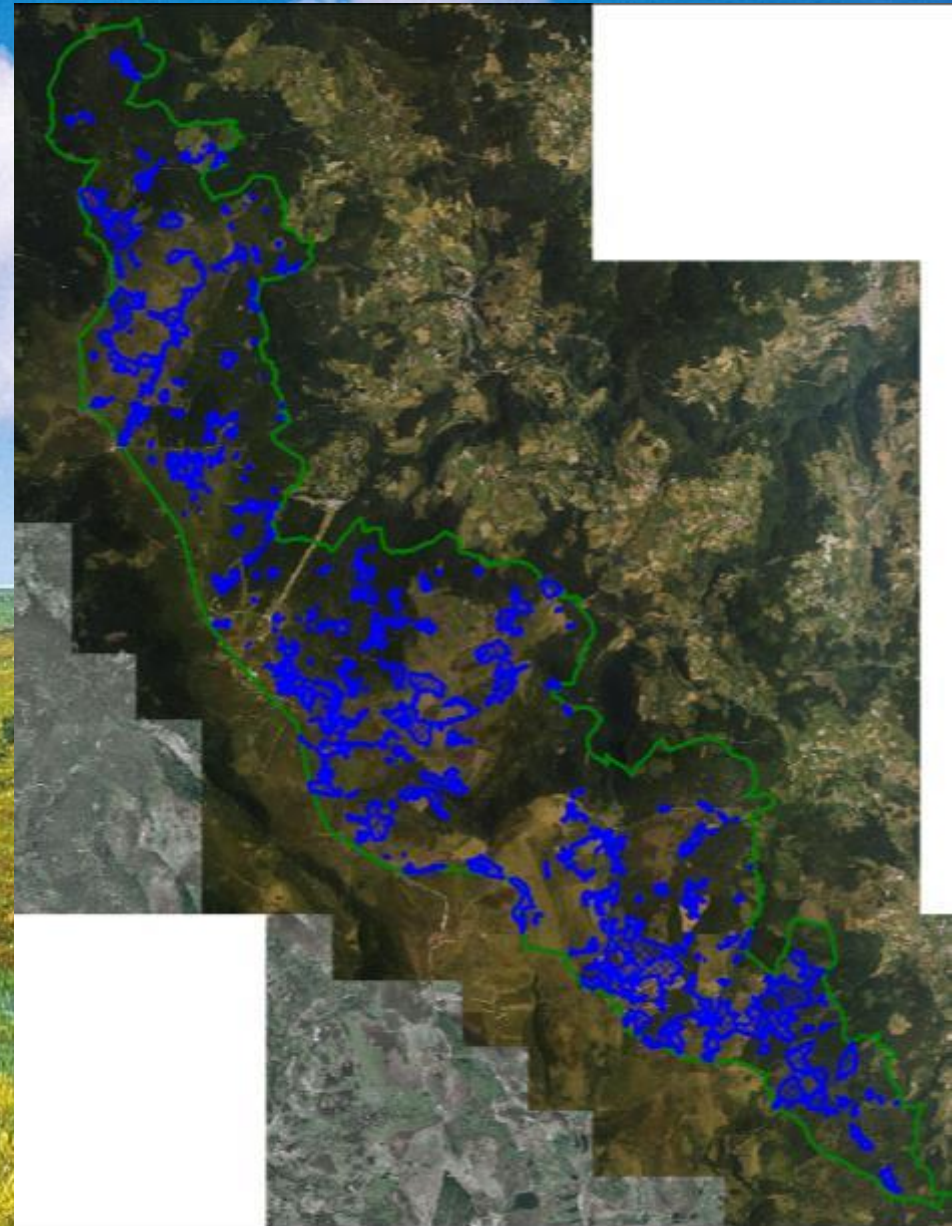
- Flore exceptionnelle : + de 300 espèces de plantes dont 34 au moins protégées ou remarquables, la majorité des plantes protégées liées aux ZH



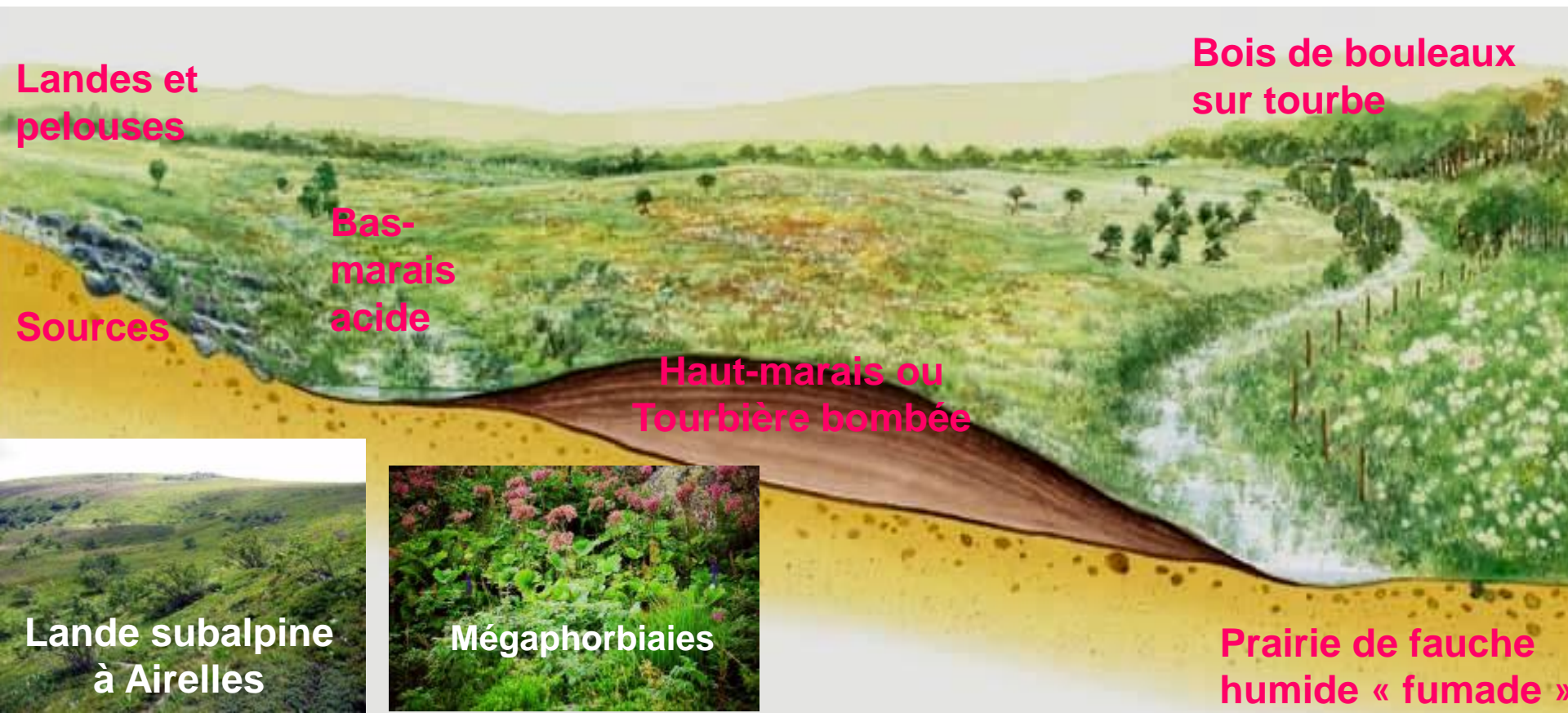
→ Constat d'une accélération des dynamiques naturelles de fermeture liée au climat

→ Espèces nécessitant un patchwork de milieux, plutôt ouverts

→ Espèces totalement dépendantes de l'entretien des milieux par pratiques agricoles extensives



MILIEUX OUVERTS REMARQUABLES



Landes et pelouses

Bois de bouleaux sur tourbe

Bas-marais acide

Sources

Haut-marais ou Tourbière bombée



Lande subalpine à Airelles



Mégaphorbiaies



Prairie de fauche humide « fumade »



Landes et pelouses



Haut-marais



Bois de bouleaux



Fumade

Bas marais et dépressions tourbeuses



Lycopode inondé
(*Lycopodiella
inundata*) (N)



Bas marais



Gentiane
pneumonanthe
(*Gentiana
pneumonanthe*)

Rosolis à feuilles rondes (*Drosera
rotundifolia*)



Grassette à grande fleur
(*Pinguicula grandiflora*)

Tourbières de transition et tourbières tremblantes



Tourbières de transition et tourbières tremblantes

Laîche des bourbiers
(*Carex limosa*)



Laîche à fruits velus
(*Carex lasiocarpa*)



Laîche pauciflore
(*Carex pauciflora*)



Tourbières hautes actives

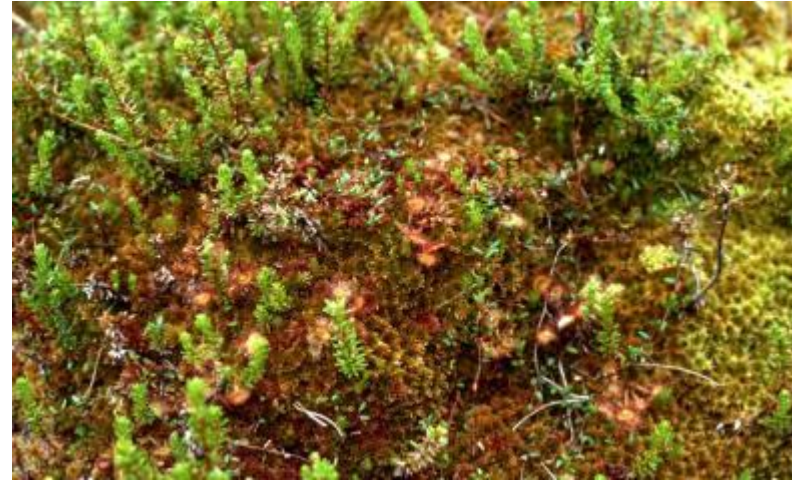


Tourbières hautes actives

Andromède à feuilles de polium
(*Andromeda polifolia*)



Camarine (*Empetrum nigrum* subsp.
nigrum)



Canneberge (*Vaccinium oxycoccos*)



Tourbières boisées à bouleaux et à pins



Wahlenbergie à feuilles de lierre
(*Wahlenbergia hederacea*)

Mégaphorbiaies forestières, montagnardes et subalpines



Lys martagon
(*Lilium martagon*)

Aconit napel (*Aconitum napellus*)



Un territoire façonné par les activités agropastorales du territoire

- **Des pratiques agricoles ancestrales** qui ont favorisé la biodiversité

- **5 structures collectives, environ 80 exploitations individuelles** exploitent encore le territoire côté Loire

- **Un enjeu réel et toujours actuel** des parcelles d'altitude dans l'équilibre fourrager global des exploitations (diagnostic territorial N2000 CA42/ADASEA 2006)

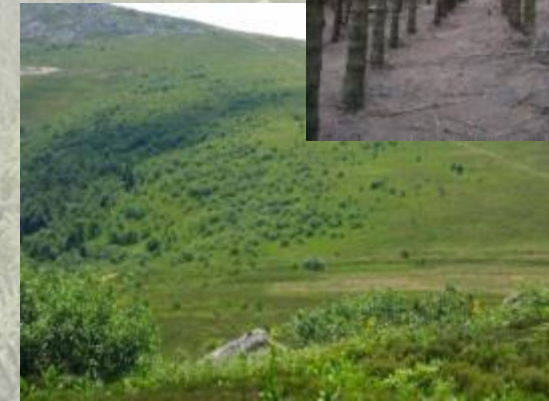
- **Une dynamique agricole forte** : secteur en AOP fourme, forte implication de la profession dans les dispositifs agri-environnementaux et poids du dispositif dans l'équilibre des exploitations (étude CA42 2011)



❖ Problématiques liées aux activités agricoles

- Éviter la **disparition des milieux ouverts** du fait de la dynamique naturelle de boisement (déprise agricole) ou des plantations : -20 % en 50 ans

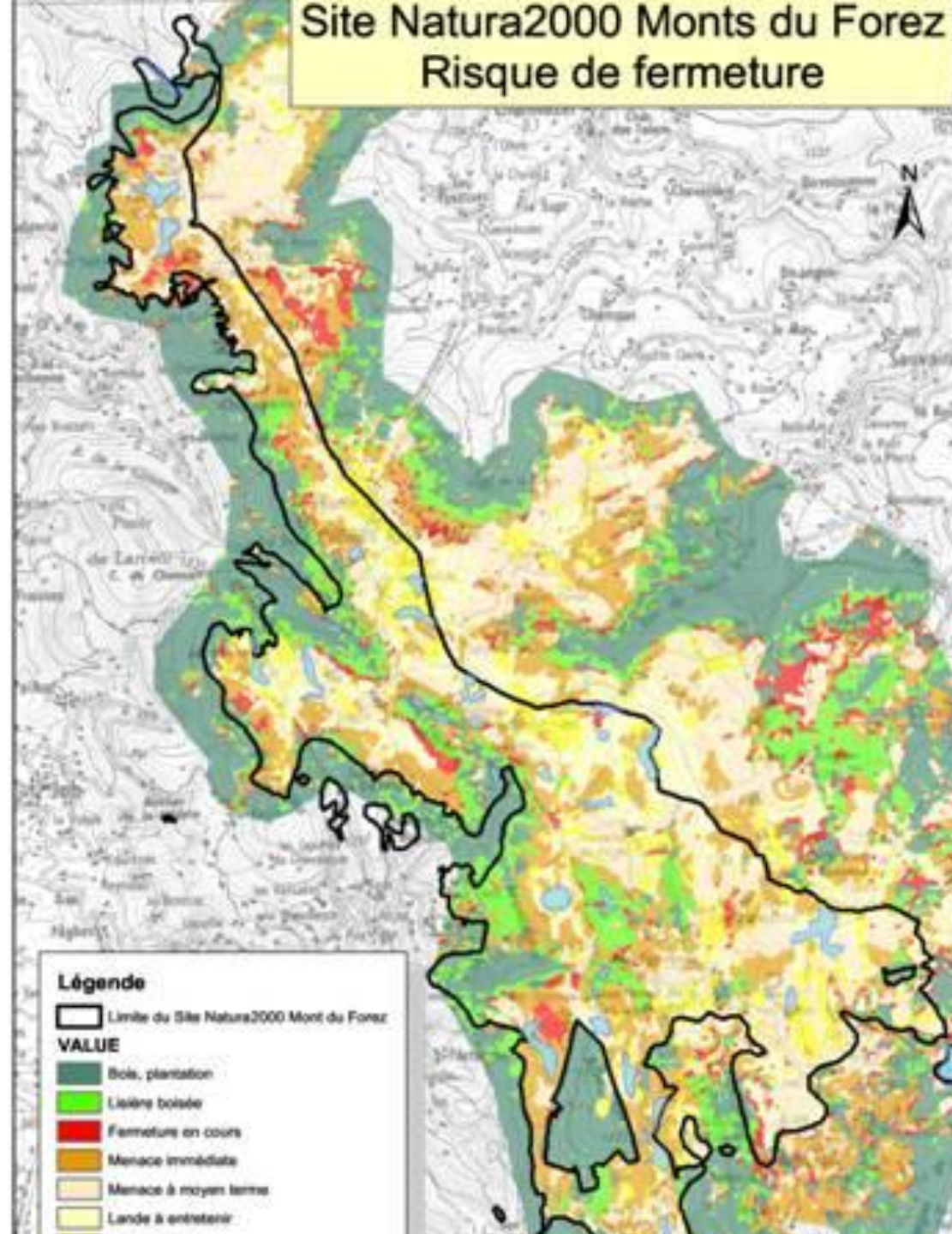
-Éviter l'**intensification** des pratiques sur certaines zones : labours et implantation de prairies temporaires, drainages, fertilisation non adaptée, chargements excessifs (surpâturage)...



= **dégradations environnementales (perte de diversité floristique) et parfois risque de dégradation de qualité pastorale**

Exemple de la déprise agricole

*en rouge les secteurs qui
se boisent actuellement*



De multiples acteurs et plusieurs programmes ciblant les zones humides



De multiples acteurs et plusieurs dispositifs/instruments/programmes en lien avec ZH des Hautes-Chaumes ! Illustration de la synergie des gestionnaires 42

- Tourbières interdépartementales (Oule/Croix de Barras/Richarde) –CENs, PNR LF, CG42- → CREZH 2008 – 2012 / Fin. :AELB, CG42 + 63, Région Auvergne et Rhône-Alpes
- Gourgon-Bazanne – Maîtrise ouvrage CG42, CEN-RA et Université de Saint-Etienne- → CREZH 2004 – 2008 puis intégration aux actions du Contrat de Rivière / Fin. :AELB, CG42, RRA
- RNR des Jasseries de Colleigne (gestionnaire CEN-RA) / Fin. : Région Rhône-Alpes, CG42
- Natura 2000 (opérateur CALF, animation volet agricole CEN RA + CA42) / Fin. : Etat, Europe, CG42 / 1 programme LIFE sur 2002-2007
- Contrat de Rivière Lignon Anzon Vizézy (SYMILAV)...
- ENS (CG42) : Hautes-Chaumes du Forez + Tourbières d'altitude → Maîtrise d'ouvrage ou financeur

ENS du CG42

- Connaissance des sites
- Communication
- Stratégie d'intervention (acquisition, convention...)
- Pérennisation des sites et PDG
- Réalisation aménagements
- Partenariats collectivités locales et associations

RNR Jasseries de Colleigne

- Maîtrise foncière et d'usage / réglementation
- Travaux de restauration, entretien
- Accompagnement gestion
- Suivis scientifiques larges et expérimentaux
- Animation / Com

PNR Livradois Forez
Opérateur N2000, charte...

Tourbières interdépartementales / Gourgon Bazanne

- Maîtrise foncière et d'usage / contractualisation
- Travaux de restauration
- Travaux d'entretien
- Accompagnement gestion
- Suivis scientifiques thématiques et ciblés
- Animation/Com

SYMILAV :
Programme
préservation
ressource en eau –
volet agricole

Natura 2000
Docob / Diagnostic
socio-territorial et
environnemental
Animation projet AE
MAE1

Animation territoriale à l'échelle du site Natura 2000: l'exemple des Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)



Natura 2000 côté Loire

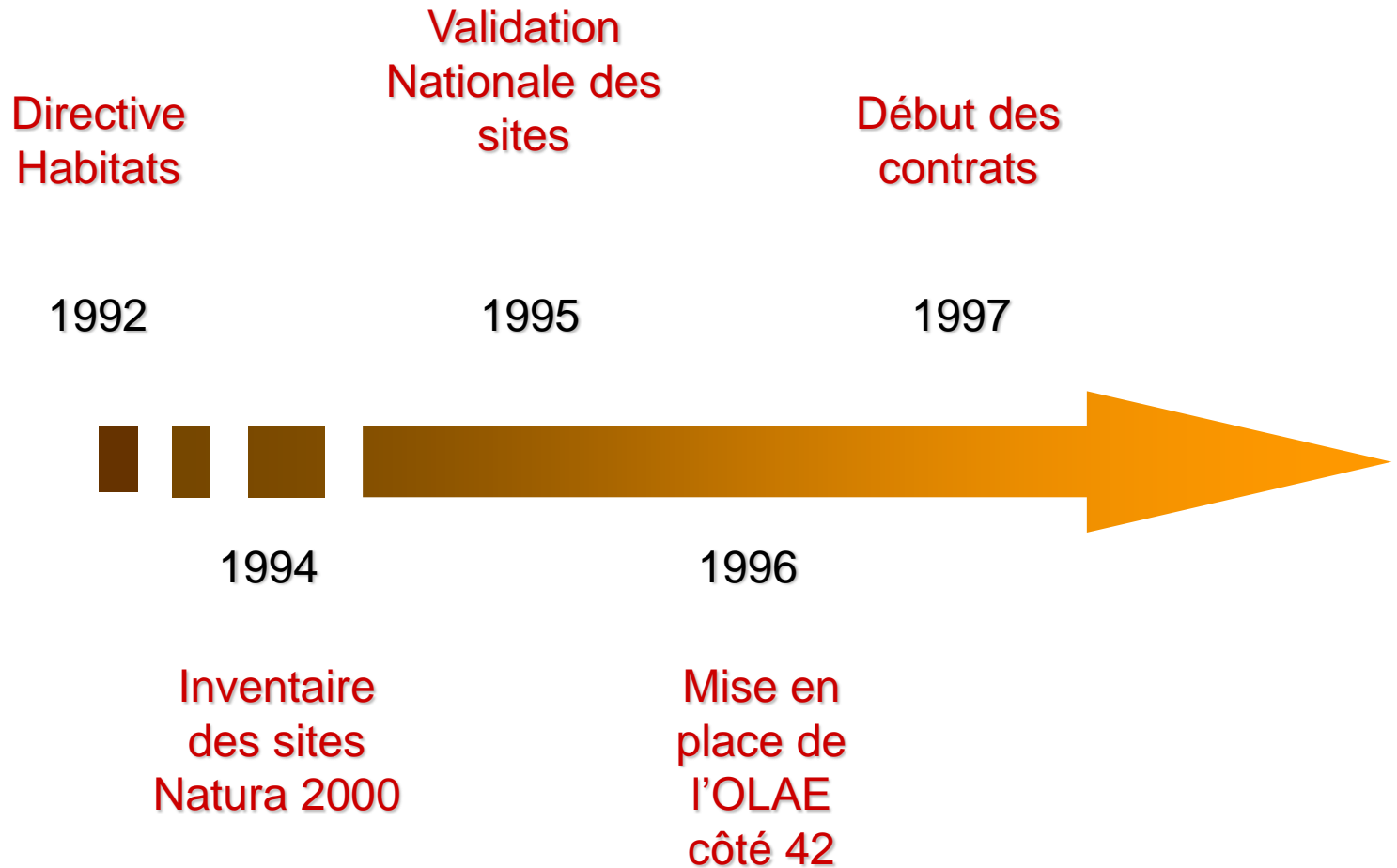
12 Communes concernées :

Noirétable / La Chamba / La Chambonie
/Jeansagnière / Chalmazel / Sauvain /
Saint-Bonnet-le-Courreau / Roche-en-
Forez / Lérigneux / Bard / Verrières-en-
Forez / Gumières

- **Site Natura 2000** : 6 136 ha,
dont environ 50% de milieux agro-
pastoraux
- **1 collectivité porteuse** : la CALF
- **2 structures animatrices du volet
agricole** : le CEN RA + la CA 42
- **1 opérateur réglementaire** : la
DDT de la Loire



L'histoire du site : l'opération locale agri-environnementale



2002-2004 : creux de vague

- ✓ des outils moins adaptés, sans continuité : CTE/CAD
 - Manque d'adaptation, de validation locale...
 - Déficit d'animation, de partenariat acteurs/décideurs...
- ✓ des moyens financiers en baisse
- ✓ recherche d'autres financements
 - Projet de Life landes
 - Life Nature & territoires
- ✓ recherche d'autres partenaires
 - Chambre d'agriculture, Conseil général,...



Mise en place des MAEt

- 2004-2007 : construction du dispositif dans le cadre de la réalisation du projet Natura 2000 (groupe de travail agricole)

➔ **Étude diagnostic réalisée par la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA**

- Rencontre avec des acteurs locaux et les élus des 12 communes
- Travail avec des experts techniques et des scientifiques
- Contacts réguliers avec les administrations : DDAF, DIREN
- Travail réalisé en collaboration avec le PNR du Livradois-Forez (site 63)

- ré-actualisation des diagnostics et travail sous SIG

- 5 cahiers des charges reprenant l'expérience de l'OLAE et adaptés à la complexité des milieux (mosaïque) et aux exigences des systèmes de production,

- approche innovante basée sur la mesure « gestion pastorale » = réalisation d'un plan de gestion pastorale

- co-animation technique du dispositif CREN-Chambre d'agriculture avec une implication importante des agriculteurs

Mise en place des MAEt

- suivi global du dispositif assuré par le groupe de travail agricole (CEN, CA42, CALF, DDT, Comité Dév. HM, CG42, DREAL, PNR, Syndicat AOP Fourme, représentants agricoles) avec un appui scientifique extérieur (INRA d'Avignon)
- mise en place de suivis pastoraux annuels permettant un ajustement en « temps réel » pour viser simultanément la pertinence écologique et la pertinence agricole
- complémentarité entre les différentes politiques publiques



MAE Milieux humides -tourbières, prairies humides- (ne peut être contractualisée seule - combinée avec landes, prairies...)

- **enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage**
- **ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes**
 - Chargement entre 0.2 et 0.5 UGB/ha/saison(90j)
 - Élimination des refus et des ligneux (selon diagnostic) après le 01/09
- **retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables humides**
 - Pâturage ou fauche à partir du 15/07
- Interdits : Intrants, travail du sol, brûlage, semis, drainage, affouragement



Total: 122 €/ha/an

MAE Landes et pelouses montagnardes pâturées

- enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage



- **Gestion pastorale**

- Réalisation et suivi d'un plan de gestion pastorale sur toutes les surfaces

- Maintien de la mosaïque:

✓ recouvrement ligneux hauts <30%

✓ recouvrement du Nard raide <50%

✓ recouvrement ligneux bas entre 30 et 80%

- Chargement entre 0.2 et 0.8 UGB/ha/saison (130j)

- 1 fauche max sur les 5 ans à partir du 15/07 ou 1 brûlage hivernal



- Interdits : Intrants, travail du sol, semis

Total : 100 €/ha/an

MAE Restauration de landes boisées

-IDEM landes

Sauf 1^{ère} année : ouverture d'un milieu en déprise

- Localisation et description du programme par diagnostic
- État cible recherché: ligneux haut<30%
- Travaux après le 15/08
- implantation de prairie interdite

Total : 256 €/ha/ an



MAE Zones subalpines

-IDEM landes

Sauf Chargement entre 0.2 et 0.5 UGB/ha/saison (100j)

- Pâturage autorisé à partir du 25/07
- Fauche et gyrobroyage interdits

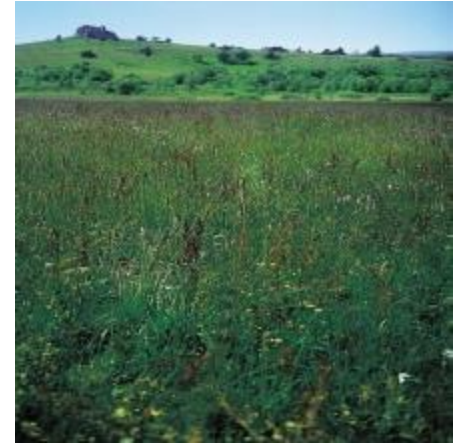
Total : 100 €/ha/an



MAE Fumades et prairies naturelles

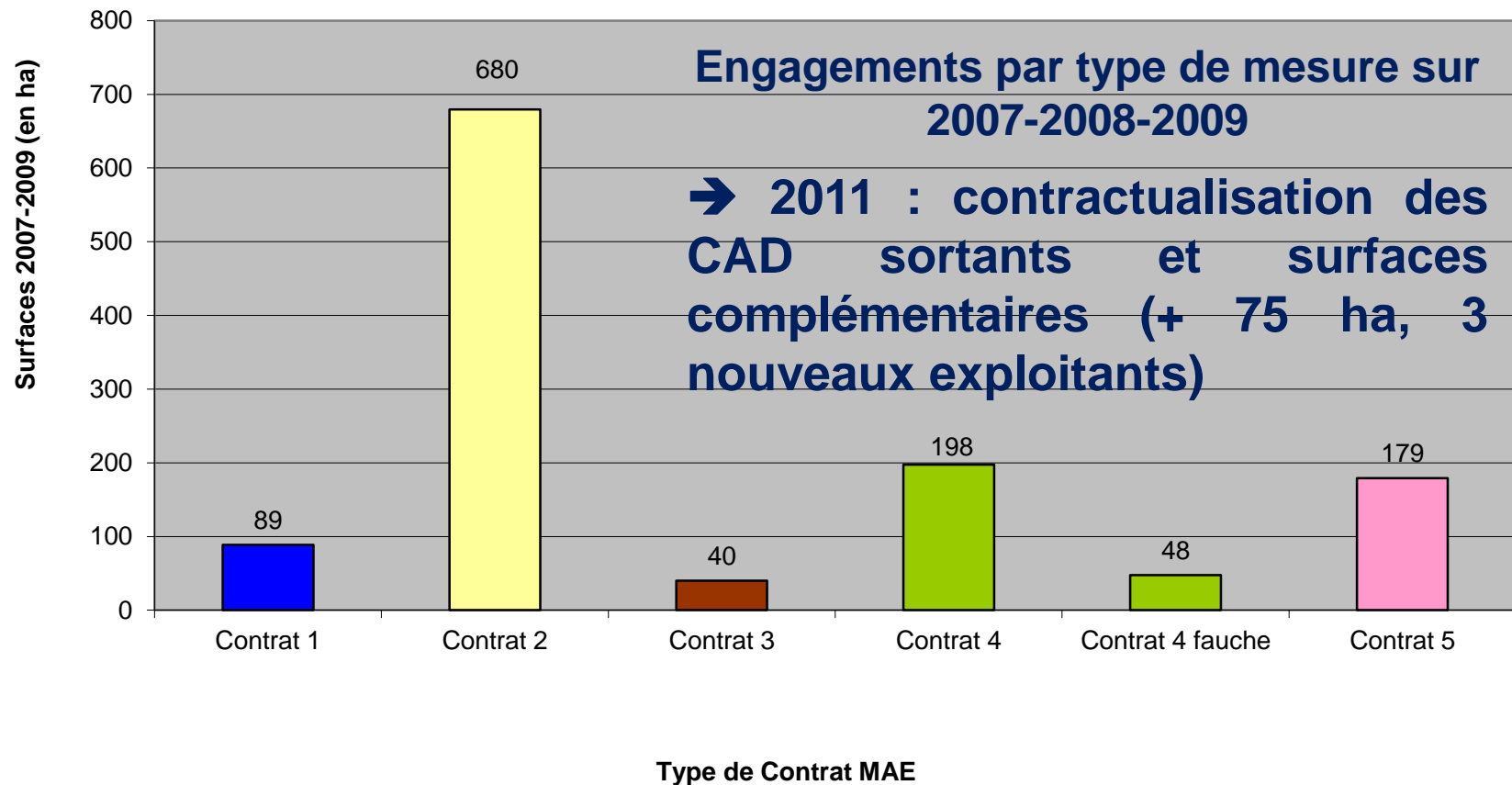
- **enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage**
- **limitation de la fertilisation**
 - Fertilisation azotée totale limitée à 60 unités/ha/année
 - Fertilisation minérale limitée à 30 U/ha/an
- **ajustement de la pression de pâturage**
 - Chargement entre 0.6 et 1.5 UGB/ha/saison (130j)
- **Option : retard de fauche**
 - Pas de pâturage avant la fauche, réalisée après le 15/07
 - Pâturage des regains obligatoire
- **Interdits : Travail du sol, brûlage, semis**

Total : 109 à 152 €/ha/ an



→ Bilan 2007-2009 : 5 estives/5 engagées + de 40 EA individuelles

→ Surfaces en MAEt : env. 1300 hectares (dont 50% pour les estives) = près de la 1/2 des surfaces agro-pastorales du site



Impacts des MAEt sur les EA

Etude Chambre d'agriculture, datée de 2011

→ Étude demandée par la DRAAF pour justifier de la prolongation du dispositif. Réutilisation des éléments pour un potentiel nouveau dispositif.

Principales conclusions :

- **Estives** : 1200 ha valorisés par 5 structures / MAE = 40% du budget en moyenne / divers modes de fonctionnement (aide reversée aux adhérents, finance la pension des animaux, financement investissements)

- **EA non collectives** : sur 37 EA, SAU moyenne de 50 ha dont 22 en Natura 2000.

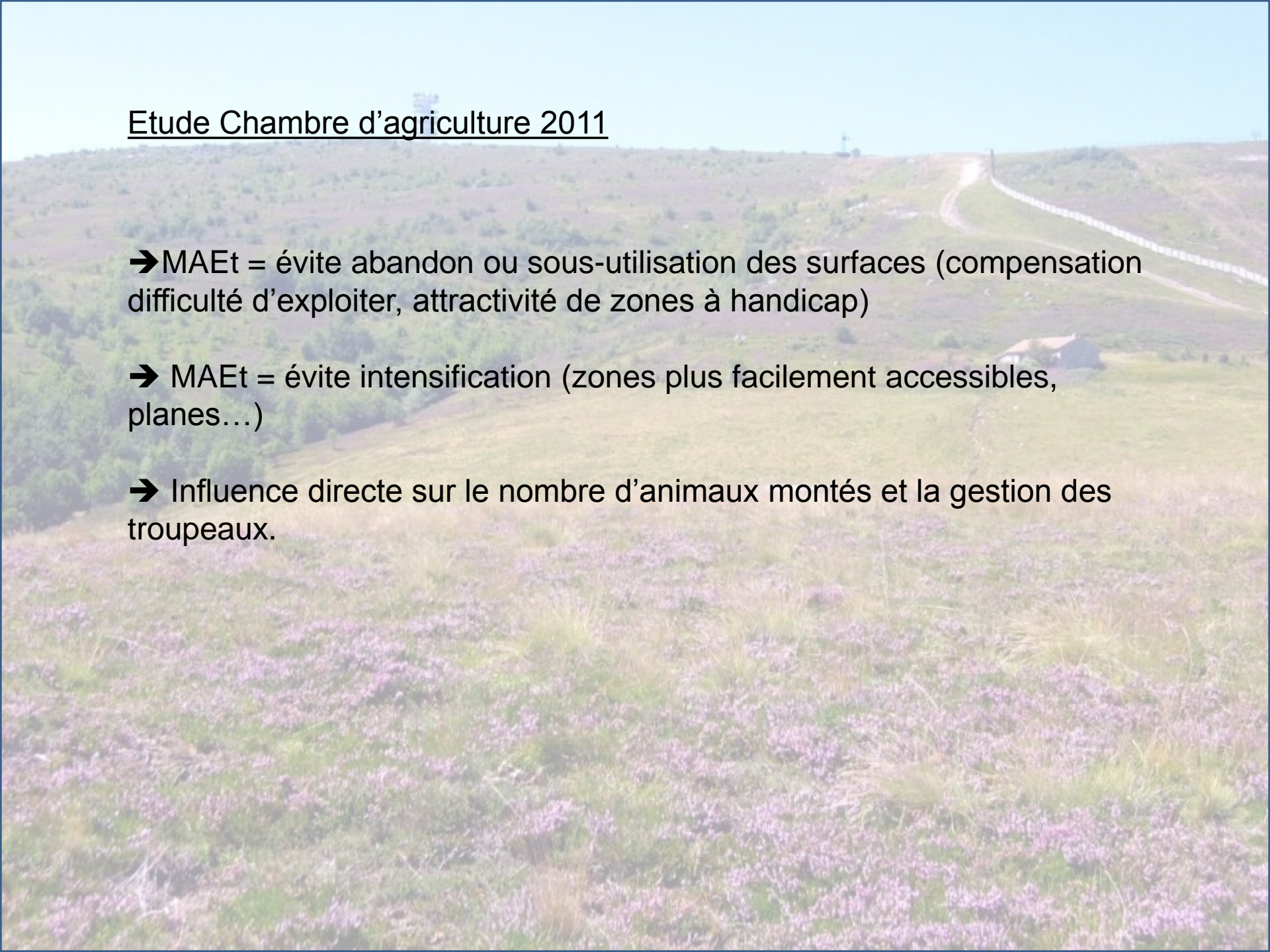
En moyenne $\frac{1}{4}$ de la SAU totale engagée et $\frac{1}{3}$ des surfaces N2000.

Etude Chambre d'agriculture 2011

- **EA non collectives** : grandes disparités d'engagement (2% à 70% SAU)
- Importance des surfaces en N2000 pour autonomie fourragère (fauche, déchargement génisses ou taries...)
- Pour 15 EA : faible potentiel économique, non transmissibles => maintien activité avec pratiques favorables et surfaces attractives pour reprendreur
- Pour 17 EA : faible contribution des MAEt dans l'équilibre économique => aide atypique pour retrouver de la SAU, conviction dans la démarche et envie de participer
- Valorisation forte du territoire par les éleveurs allaitants : contribution financière des MAEt très importante pour des structures à pérennité et transmissibilité fragile

Etude Chambre d'agriculture 2011

- MAEt = évite abandon ou sous-utilisation des surfaces (compensation difficulté d'exploiter, attractivité de zones à handicap)
- MAEt = évite intensification (zones plus facilement accessibles, planes...)
- Influence directe sur le nombre d'animaux montés et la gestion des troupeaux.



Animation des MAEt et diagnostics d'exploitation : une démarche de concertation et adaptative



- Hiver : réunions d'information et prises de RDV

- Hiver / Printemps : rencontres avec les agriculteurs volontaires

→ diagnostics d'exploitation :

- Définition des enjeux sur l'exploitation sous SIG (zonages Natura 2000, carto habitats, expérience de l'agriculteur)
- Discussion autour des pratiques habituelles (assolement, fertilisation et traitements, chargement, périodes de pâturage ou de fauche...)
- Cartographie des parcs, localisation des éléments paysagers

Rédaction d'un compte-rendu de visite → possibilités d'engagement et marges de manoeuvre

- Jusqu'au 15 mai 2010 : séance collective de montage des contrats

→ contractualisation sur registre parcellaire PAC avec DDT/CA42/CREN

- Juin à août : *visites de terrain des techniciens CEN+Chambre + agriculteur (Hautes-Chaumes)*

→ réalisation des **diagnostics pastoraux et environnementaux** des parcs engagés au printemps et discussion des propositions de gestion pour le plan de gestion

→ vérification sur le terrain de l'état de conservation (qualité des milieux) et de l'intérêt patrimonial des parcelles. Discussion autour des attentes environnementales et des possibilités d'action sur l'exploitation

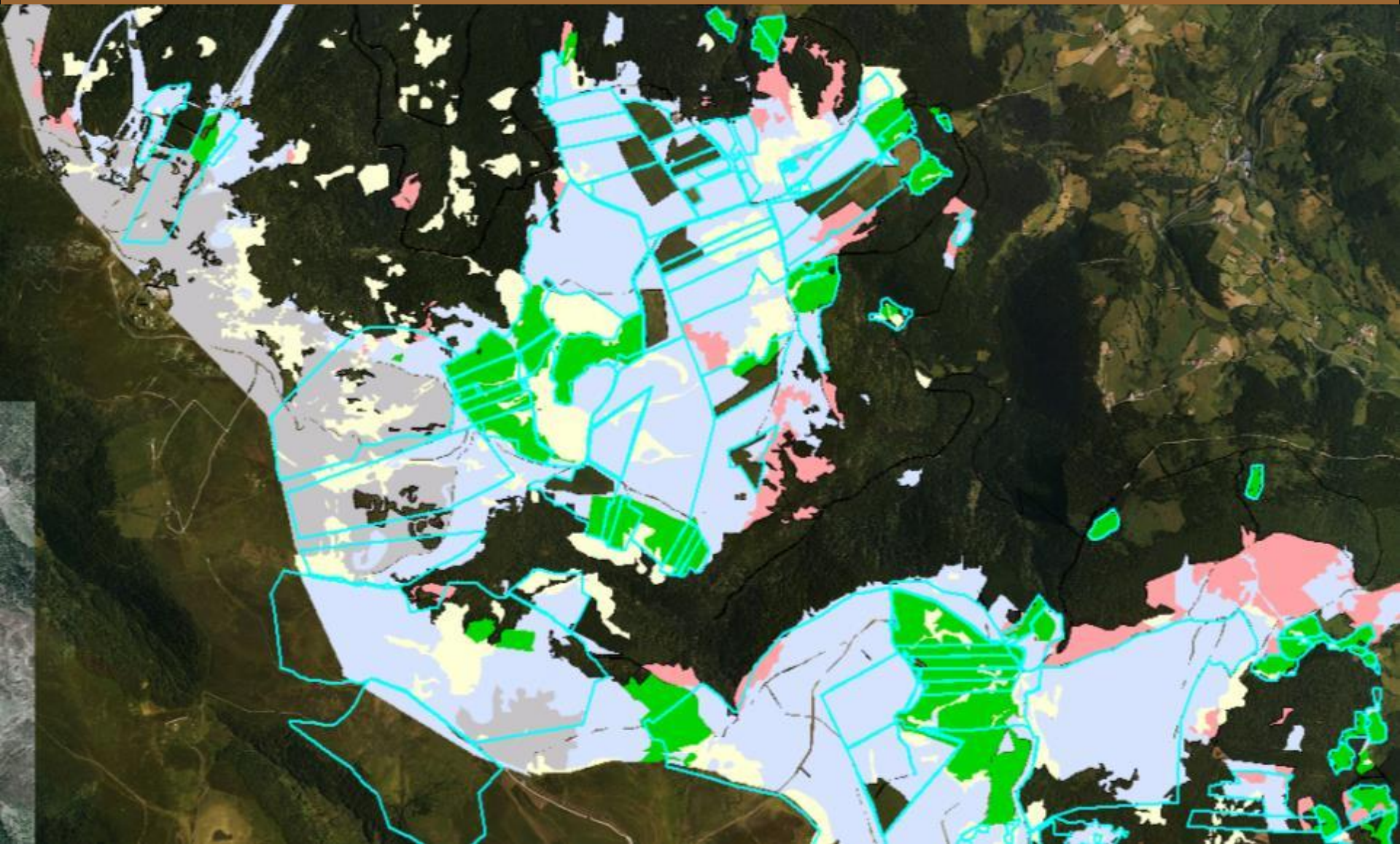
- Été : suivis des exploitations engagées les années précédentes

- Avant le 1^{er} septembre : *rédaction des diagnostics ou plans de gestion pastorale, validation CREN/Chambre/Exploitant*

- Automne : diagnostics pour l'année d'après

Travail réalisé à 3 : agriculteur, Chambre d'agriculture et CEN. Appui technique de la DDT

Simulations personnalisées



- Travail en croisant les îlots PAC et la cartographie du Docob :
végétation, localisation d'espèces, zones à enjeux

BENEFICIAIRES ACTUELLES
Commune Chabazat (2)

Int PAC	Nom du parc de pâturage	Surface du Parc (ha)	Type de pâturage	Nombre d'éleveurs	Dates actuelles de pâturage - Nb de jours de pâturage	Changement autorisé/approuvé	Contrats BMAE possible	Compatibilité BMAE par rapport aux pratiques agricoles actuelles
744	Fumade 1	1,77	Evén (jachères stabulaires, pelouses, garrigues + tourbe)	25 (10 UGB)	Pâturage du 1er au 10 juin 1 semaine début septembre - 15 jours de pâturage estimés	1,2 UGB/ha (tourbe) 1,7 UGB/ha (tourbe)	v8 (1,7 ha) + v7 (0,6 ha)	Changement OK sur fumade mais trop tôt tourbe Pas de fauche => OK
	Fumade 2	2,88	Evén (jachères stabulaires, pelouses, garrigues + tourbe)	25 (10 UGB)	Pâturage du 10 au 20 juin Pâturage 1 semaine en septembre - 15 jours de pâturage estimés	0,7 UGB/ha (tourbe) 1 UGB/ha (tourbe)	v8 (1,8 ha) + v7 (1,7 ha)	Changement OK sur fumade mais trop tôt tourbe Pas de fauche => OK
	Fumade 3	2,63	Evén (jachères stabulaires, pelouses, garrigues + tourbe)	25 (10 UGB)	Pâturage de 20 juin au 5 juillet Pâturage 1 semaine fin septembre - 20 jours de pâturage estimés	1,1 UGB/ha (tourbe) 1,0 UGB/ha (tourbe)	v8 (1,3 ha) + v7 (1,3 ha)	Changement OK sur fumade mais trop tôt tourbe Pas de fauche => OK
	Landes	17,00	Evén (jachères stabulaires, pelouses, garrigues + tourbe)	25 (10 UGB)	Pâturage de 5 juillet au 25 juillet Pâturage 1 semaine en septembre - 35 jours de pâturage estimés	0,3 UGB/ha	v2 (0,2 ha) + v3 (0,1 ha)	Changement OK sur les jachères en Tourne sur la partie la plus résistante des herbages (faucard et le passage des bestiaux pour le bout de parcelle fauchée pour la fille du col) non éligible aux BMAE
Non éligible	Communal	2,2			Communal non éligible pour l'instant		v7 (0,4 ha) + v3 (1,7 ha) + v7 (0,6 ha)	Partie à inclure au grand parc en lande. Le site pourra être inclus dans le maillage mais priorisé car il doit être restauré dès que possible et le passage des bestiaux pour le bout de parcelle fauchée pour la fille du col (non éligible aux BMAE)
Non éligible	Fumade PDD	4,79	Evén (jachères stabulaires, pelouses, garrigues + tourbe)	25 (10 UGB)	Pâturage du 25 juillet au fin août Pâturage du 15 août au 1er septembre - 25 jours de pâturage estimés	0,8 à 0 UGB/ha	v8 (3,8 ha)	Changement OK sur fumade Pas de fauche => OK

PROPOSITIONS BMAE
Commune Chabazat (2)

Int PAC	Nom du parc de pâturage	Surface du Parc (ha)	Contrats BMAE envisageables	Montant potentiel (€/ha/an)	Recommander sur les modifications de pratiques agricoles
744	Fumade 1	1,77	v8 (1,1 ha) + v7 (0,6 ha)	100 + 77 €	Mise en défens de la tourbe du 1er jusqu'à 15 juillet minimum. Possibilité de la pâturer quelques jours en fin de saison (2 jours max.)
	Fumade 2	2,88	v8 (1,6 ha) + v7 (1 ha)	96 + 128 €	Mise en défens des tourbières du fin et de fin jusqu'à 10 juillet minimum. Possibilité de les pâturer 1 semaine en fin de saison
	Fumade 3	2,63	v8 (1,5 ha) + v7 (1,3 ha)	122 + 160 €	1 semaine de pâturage après le 10 juillet. Possibilité de pâturer 1 semaine de plus les zones enherbées (Fumade) et mise en défens des zones humides et tourbières localement en août à fin août ou en pâturant simultanément la lande (sous la poche sèche)
	Landes	16,00	v2 (0,2 ha) + v3 (0,1 ha) + v4 (1,7 ha)	318 + 129 + 129 €	Maintien des pratiques sur la lande. Possibilité de pâturer jusqu'à 3 fois le parc. Travaux de restauration possible à partir fin de l'été 2009 : coupes localisées d'arbres et de buissons, broyage diversifié.
Communal	2,2	v7 (0,4 ha) + v3 (1,7 ha) + v7 (0,6 ha)	48 + 132 + 224 €	Changement OK (lande et tourbe) en inclusion dans le grand parc en lande après le 15 juillet. Les coupes de bois sur la partie la plus résistante seront faites au nord du rondin par des agents locaux de la commune (sans préjudice de la documentation existante)	
Fumade PDD	4,79	v8 (3,8 ha)	584 €	50 jours de pâturage autorisés sur cette fumade. Au moins 2 passages par saison. Fauche autorisée.	

RECAPITULATIF PRIMES BMAE

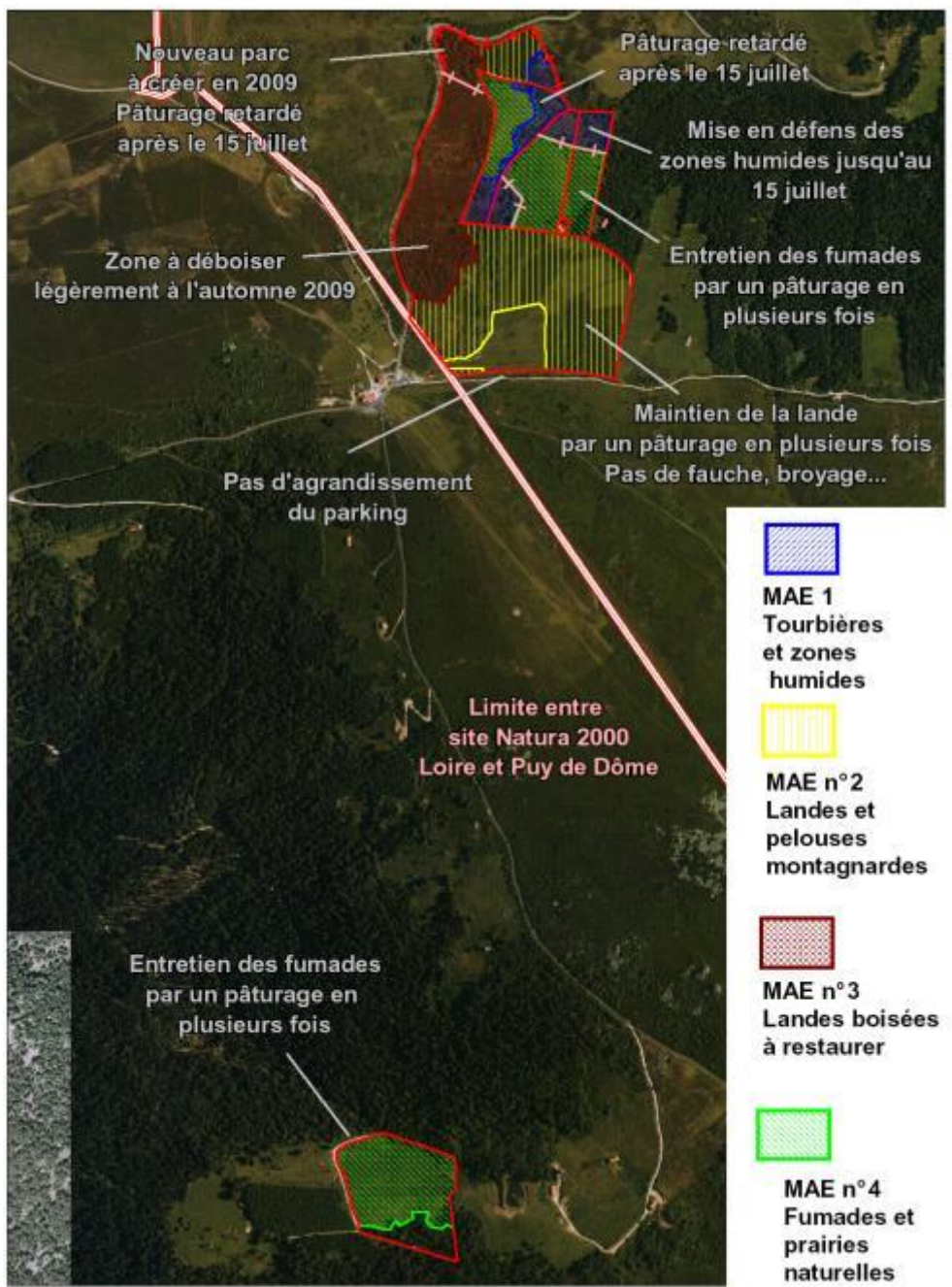
BMAE	Montant (€/ha/an)	Nbre ha éligibles	Montant total (€/an)	Droit engagement BMAE (ha/an) - 0,01 et 0,02 = 3,09 euros/ha/an	Primes totales / BMAE sur 5 ans (€)
BMAE 1 : Zones humides	122 €	3,3	403 €		2 014 €
BMAE 2 : Landes et pelouses montagnardes	129 €	10,2	1 302 €		6 506 €
BMAE 3 : Restauration de zones humides	288 €	0,9	2 592 €		12 956 €
BMAE 4 : Accidents Fumades et zones humides	158 €	4,2	654 €		3 267 €
BMAE 5 : Accidents Fumades et zones humides (PDD)	158 €	3,8	580 €		2 900 €
Total ha BMAE			Total Primes éligibles (€)	Financement pour la réalisation de plans de gestion par parcelle (€)	Total Primes sur 5 ans (€)
			26,4	4 804 €	33 634 €

Quelques ajustements à prévoir pour prendre en compte les zones humides autour de la station point de chasse. Les zones ont été chargées - éviter de charger les fumades sous le passage - prévoir plus souvent la fauche sur la lande et sur la fumade du Puy de Dôme... (à voir) - les pratiques globalement très satisfaisantes.

Nous vous recommandons de ne pas pour remplir le éligibilité PAC ensemble.

Propositions Parcs et MAE

100 m



-  **MAE 1**
Tourbières et zones humides
-  **MAE n°2**
Landes et pelouses montagnardes
-  **MAE n°3**
Landes boisées à restaurer
-  **MAE n°4**
Fumades et prairies naturelles

Objectif et enjeux des diagnostics MAEt

OBJECTIF :

- organiser la conduite pour assurer à la fois :
 - une valorisation fourragère
 - un maintien des qualités écologiques

ENJEUX :

- Animer une démarche agri-environnementale
- Traduire des objectifs généraux N2000 en objectifs spécifiques à l'exploitation
- Spécifier et expliciter les liens entre la conduite proposée et les effets attendus
- Permettre les ajustements de pratique par les éleveurs au cas par cas



Démarche d'élaboration des diagnostics MAEt

Aspect environnemental : Que cherche-t-on à préserver ? Sa dynamique, ses optimums... ? Les états défavorables repérés ?

Lien à créer

Aspect agricole et pastoral : Comment la zone pastorale / l'îlot fonctionne ? Sa place dans le système d'exploitation ? Les marges de manœuvre ? Les dysfonctionnements pastoraux / agronomiques repérés ?

État des lieux agri-environnemental :

Localisation des secteurs à enjeux, avec dysfonctionnement ou à risque / Mobilisation des connaissances sur les liens entre pratiques favorables et états de végétation, présence d'espèces...

1. Phase de diagnostic croisé

2. Synthèse des enjeux agri-environnementaux

Fixer des objectifs : fixer ce que l'on cherche à obtenir, l'impact que l'on souhaite avoir, ce que l'on veut maintenir

Contrôle

Ajuster : changer, si nécessaire, les pratiques, selon les résultats obtenus

5. Phase d'ajustement

Suivre : vérifier que les pratiques ont l'impact attendu sur les secteurs à enjeux ou de dysfonctionnement et que l'on n'en crée pas d'autres

4. Phase de suivis

3. Propositions de modalités de gestion

S'entendre sur les pratiques : concertation autour des moyens d'exploitation et de gestion à mettre en œuvre

Contrôle

Contrôle

Les ajustements possibles en faveur des zones humides : des exemples sur les exploitations



→ Critères d'évaluation de bon état de conservation du milieu dans le cadre des MAEt HC / dysfonctionnements prioritairement suivis:

Complexe tourbeux et milieux humides remarquables

- Pas ou peu de tourbe à nu (<10m², localisé), sphaignes globalement intactes, pas de déchaussement de touradons
- Suivi de l'évolution du recouvrement en sols nus et de la recolonisation par la sphaigne, fréquentation du troupeau
- Eviter la fréquentation des animaux avec mise en défens possible, déplacement fréquent des points d'attraction du parc en évitant ces zones, création d'un point d'eau éloigné
- Maintien de la mise en défens jusqu'à restauration complète (sol nu absent)

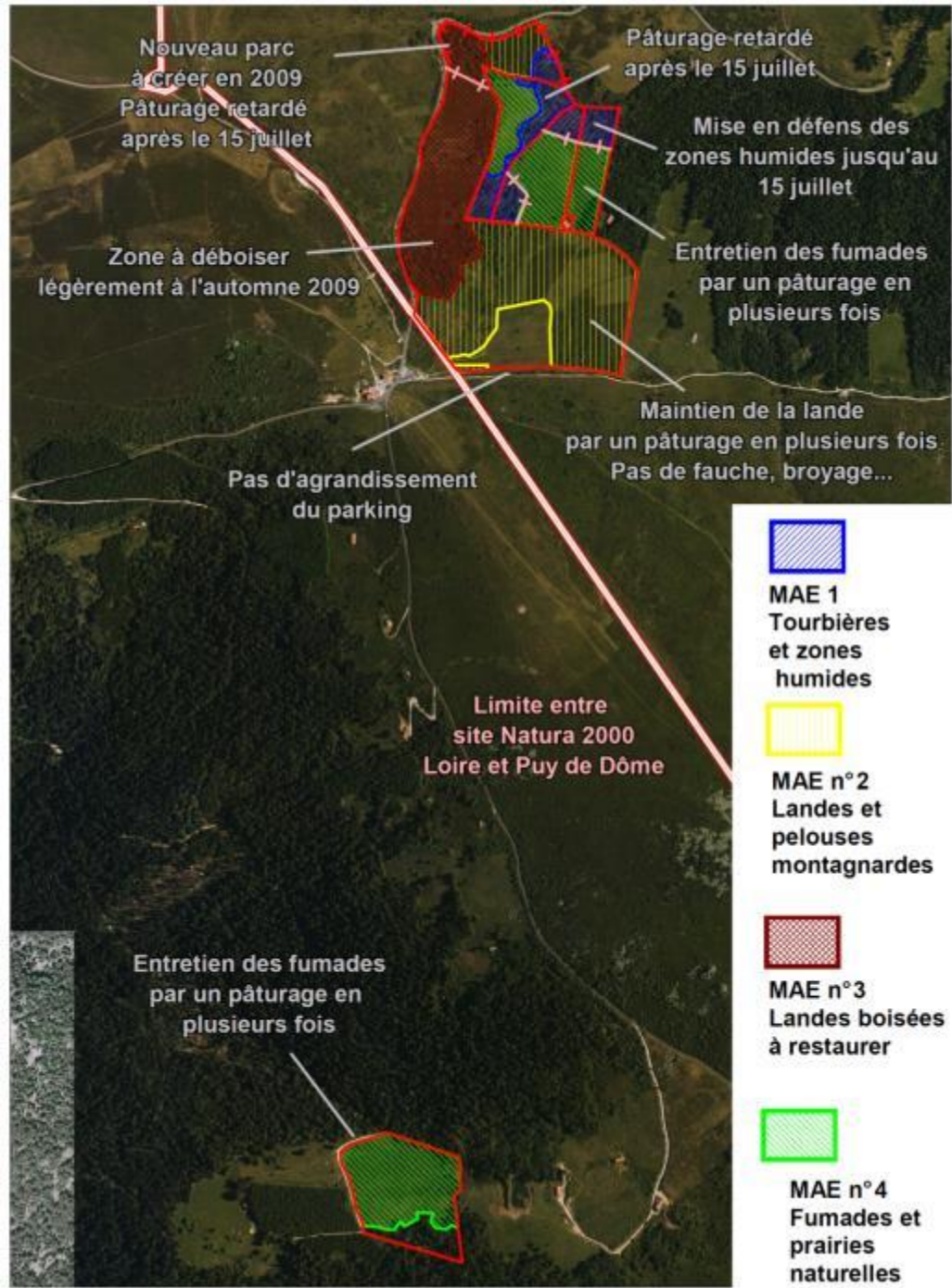




- ➔ Pas d'envahissement par des ligneux hauts (recouvrement <30% et bosquets localisés)
- ➔ Suivi de l'apparition ou l'évolution de jeunes semis, l'évolution de la hauteur initiale des individus à suivre (estimation de l'accessibilité pour les animaux en cas de gestion par le pâturage et de leur impact –coup de dents, fréquentation-), évolution de la densité des individus, présence de rejets en cas de coupe
- ➔ Favoriser la consommation des animaux après la mi-juillet et en fin de saison (interdire l'accès aux zones attractives déjà bien pâturées), intervention mécanique en fin de saison envisageable notamment si les espèces ligneuses ne sont pas appétentes ou trop hautes donc non accessibles mais attention aux rejets (éviter de couper des espèces rejetantes notamment si le pâturage est léger et si l'espèce est peu appétente, plutôt dessoucher les espèces rejetantes), arrachage manuel des jeunes pieds. Les zones les plus fragiles feront l'objet de mise en exclos si l'on encourage le pâturage en zones humides.
- ➔ Dès que la strate herbacée environnante commence à être raclée ou que les sols nus sont marqués, l'éleveur devra sortir les animaux même s'ils n'ont pas consommé les ligneux hauts



- ➔ Pas de végétaux sénescents accumulés (en bas marais)
- ➔ Suivi de la consommation effective des végétaux en fin de pâturage
- ➔ Favoriser la consommation des animaux après la mi-juillet (déplacement de point d'attraction, interdire l'accès aux zones attractives déjà bien pâturées)
- ➔ Les animaux devront avoir consommé ces zones d'herbacées en fin de saison (strate muscinale visible) sous condition que cela n'entraîne pas l'apparition de sols nus ou le surpâturage des autres zones du parc.



		Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
e Fumade 1	Prairie		13 UGB 10 jours			4 J	
	Tourbière		Mise en défens				
e Fumade 2	Prairie		13 UGB 15 jours			7 J	
	Tourbière		Mise en défens				
e Fumade 3	Prairie			7 J			7 J
	Tourbière						
e Lande				13 UGB 20 jours	13 UGB 15 jours	← Fête du Col	13 UGB 15 jours supplémentaires possibles
e Fumade Chamboite				Fauche ponctuelle / par quartier pour impacter le végétal	7 J	13 UGB 15 jours	

Choix de l'agriculteur :

Clôture des zones humides en début de saison et/ou passage tardif selon rotation (petites surfaces).

Pâturage tournant très rapide (entre une et 2 semaines / parc)

Choix de l'agriculteur :

Pas d'engagement spécifique ZH
Pâturage tournant et observation



MAE n°2
Landes



MAE n°4
Fumades



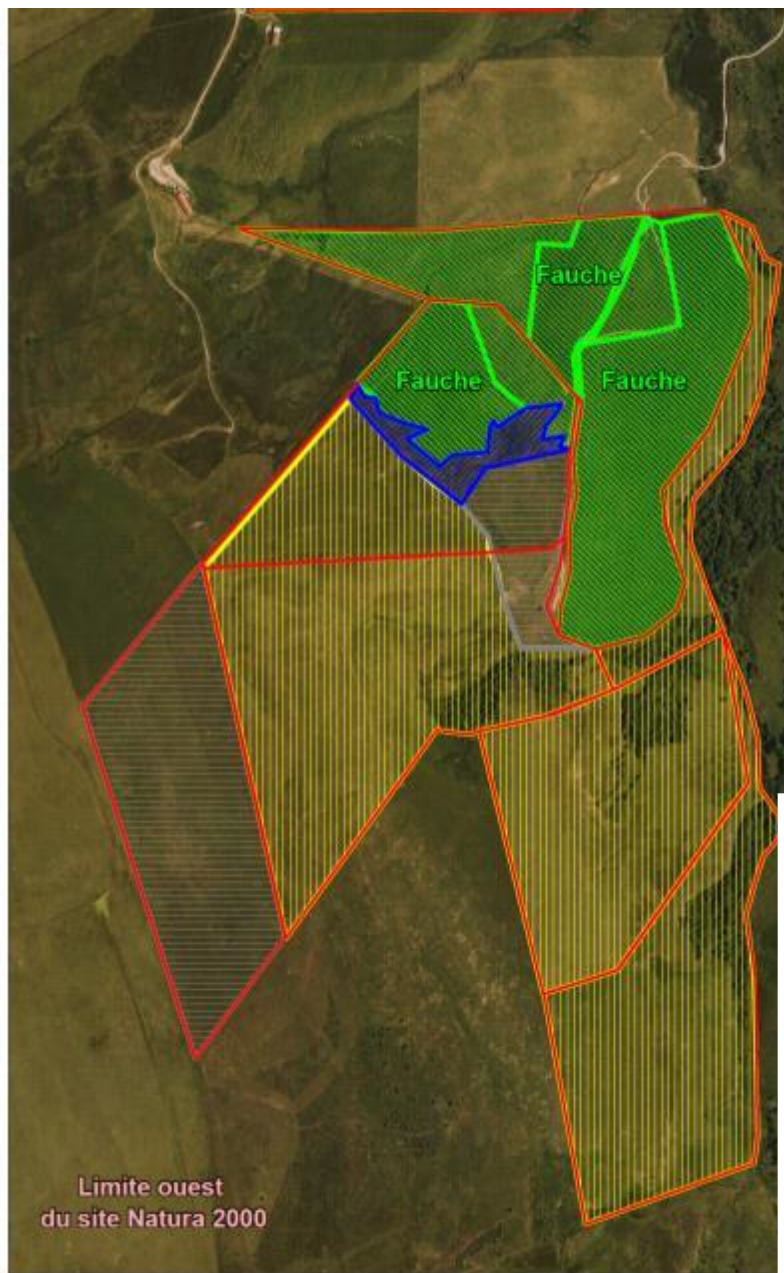
Année 1

	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Parc 1 Bas	7 UGB 3 semaines		7 UGB 3 semaines			
Parc 1 Haut		7 UGB 3 semaines	7 UGB 3 semaines	7 UGB 40 jours		
Parc 2						

Année 2

	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Parc 1 Bas		7 UGB 3 semaines	7 UGB 3 semaines			
Parc 1 Haut	7 UGB 3 semaines		7 UGB 3 semaines	7 UGB 40 jours		
Parc 2						

Clôture électrique mobile à poser pour réaliser une rotation de type :
Fumade bas / Fumade haut / Fumade bas / Tout



		Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Le Vallon		~ 24 UGB sur 3-4 jours	~ 24 UGB sur 20 jours	~ 48 UGB sur 10 jours				
Dessus la loge								
1 ^{er} parc				~ 48 UGB sur 15 jours				
2 ^{ème} parc				~ 48 UGB sur 15 jours			~ 48 UGB sur 15 jours	
En face de la loge de Robert				← Fauche	~ 12 UGB sur 30 jours			
La fumade				← Fauche	~ 36 UGB sur 30 jours		~ 48 UGB sur 30 jours	
La cîme				← Fauche	~ 48 UGB sur 2x 7 jours			
Sous le gîte 1				← Fauche	~ 4 UGB sur 15 jours			
Sous le gîte 2	Haut			← Fauche		~ 4 UGB sur 1 mois ½		
	Bas		~ 4 UGB sur 20 jours					

Choix de l'agriculteur :
Mise en défens ou utilisation tardive.

Mise en défens tardive si chargement trop élevé

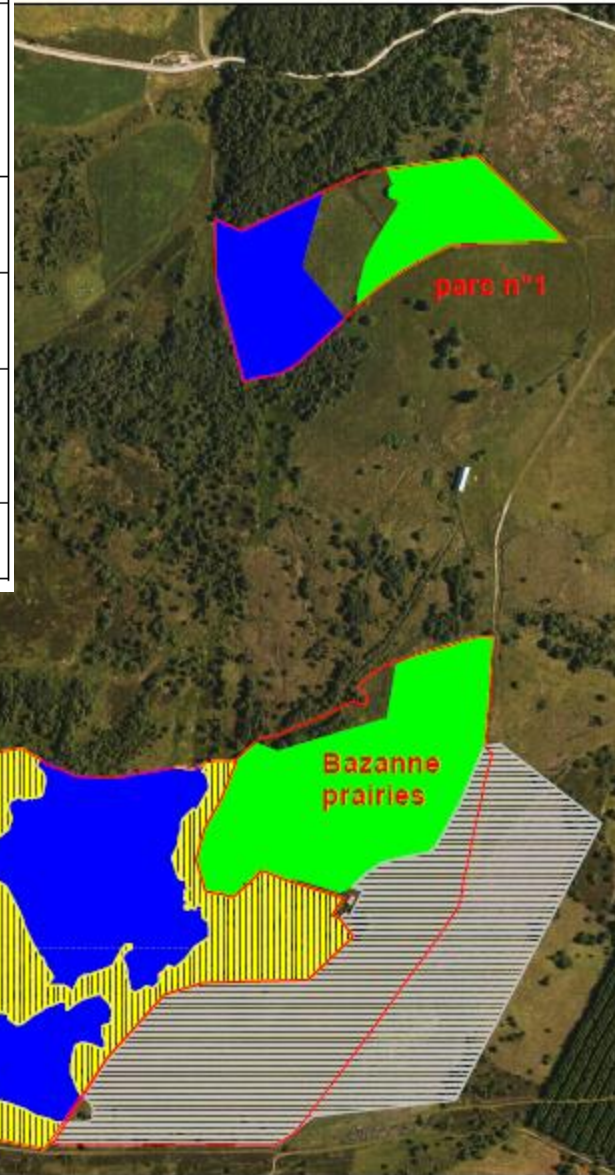


PROPOSITIONS PARCS et MAE

100 m



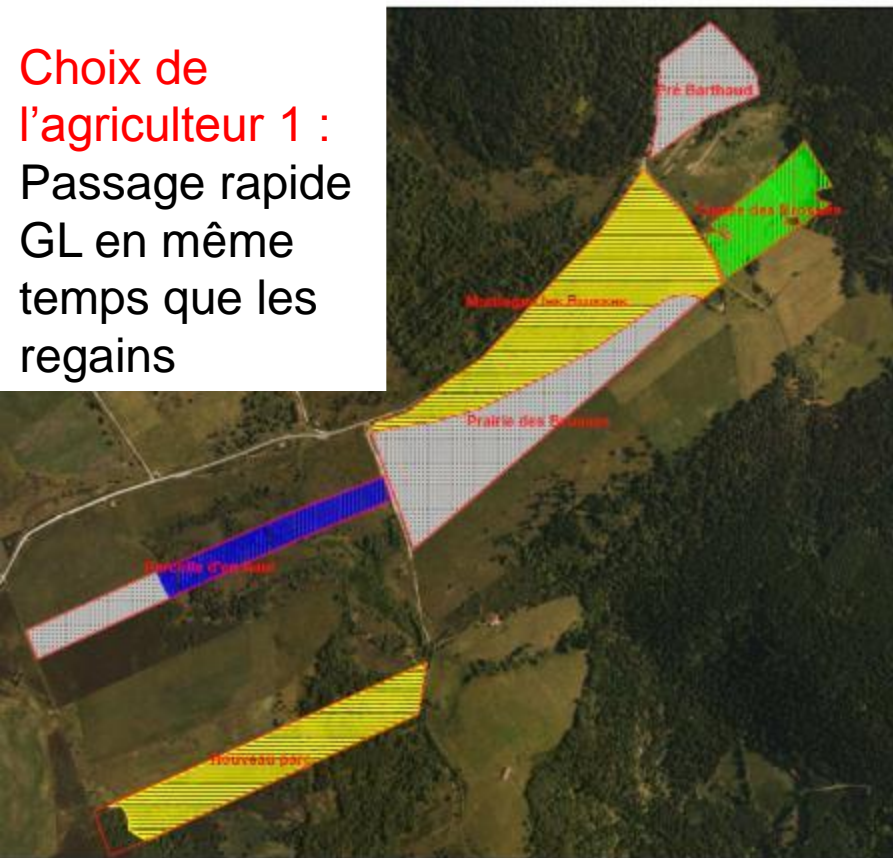
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Parc n°1		Mise en défens de la tourbière uniquement 12 génisses de - 2 ans 30 jours					8 j.
Bazanne landes			12 génisses de - 2 ans 30 jours		12 génisses de - 2 ans 30 jours		
Bazanne landes 2				12 génisses de - 2 ans 30 jours			
Bazanne fumade						12 génisses de - 2 ans 25 jours	
Bazanne prairie	Fauche uniquement						



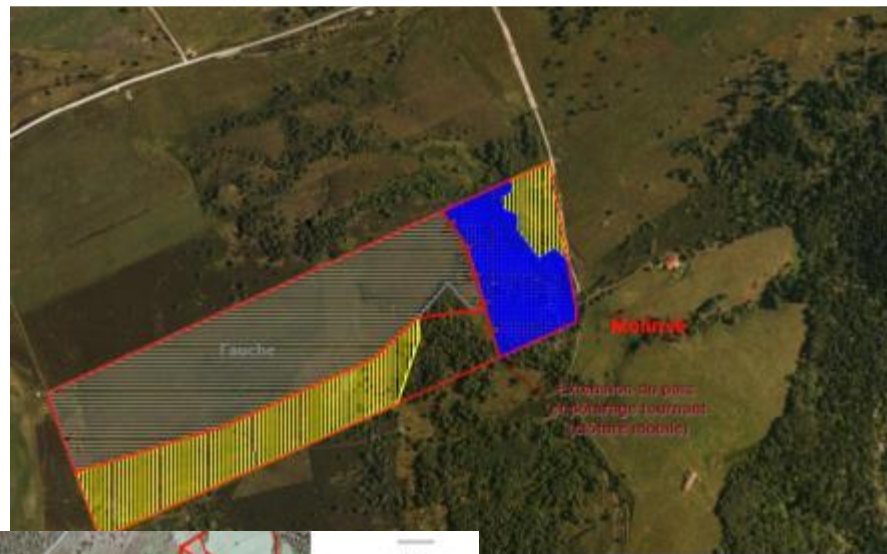
Choix de l'agriculteur :
 Mise en défens des zones pâturées en début de saison (parc facile à couper)

Arrivée plus tardive sur les complexes et augmentation du chargement en cours de saison

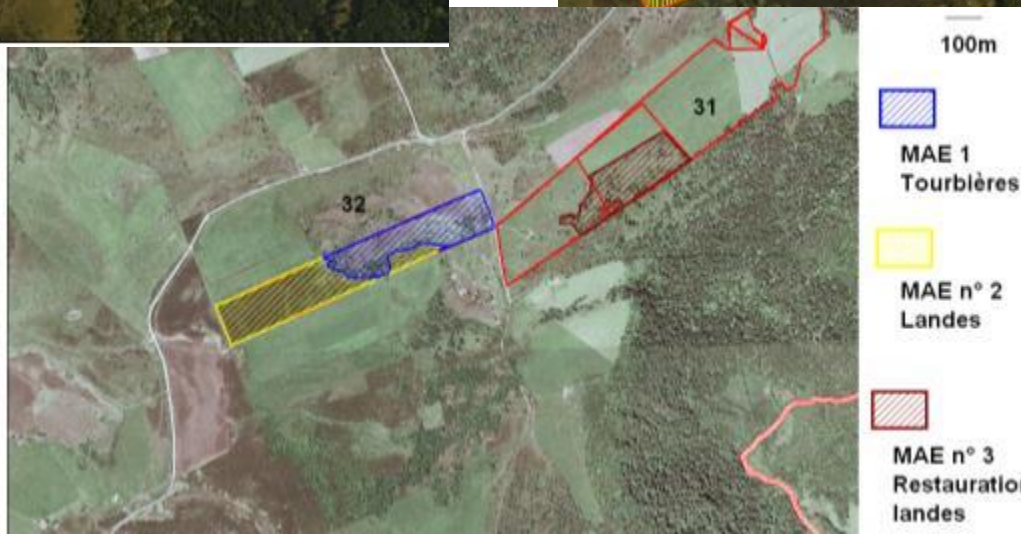
Choix de l'agriculteur 1 :
 Passage rapide
 GL en même
 temps que les
 regains

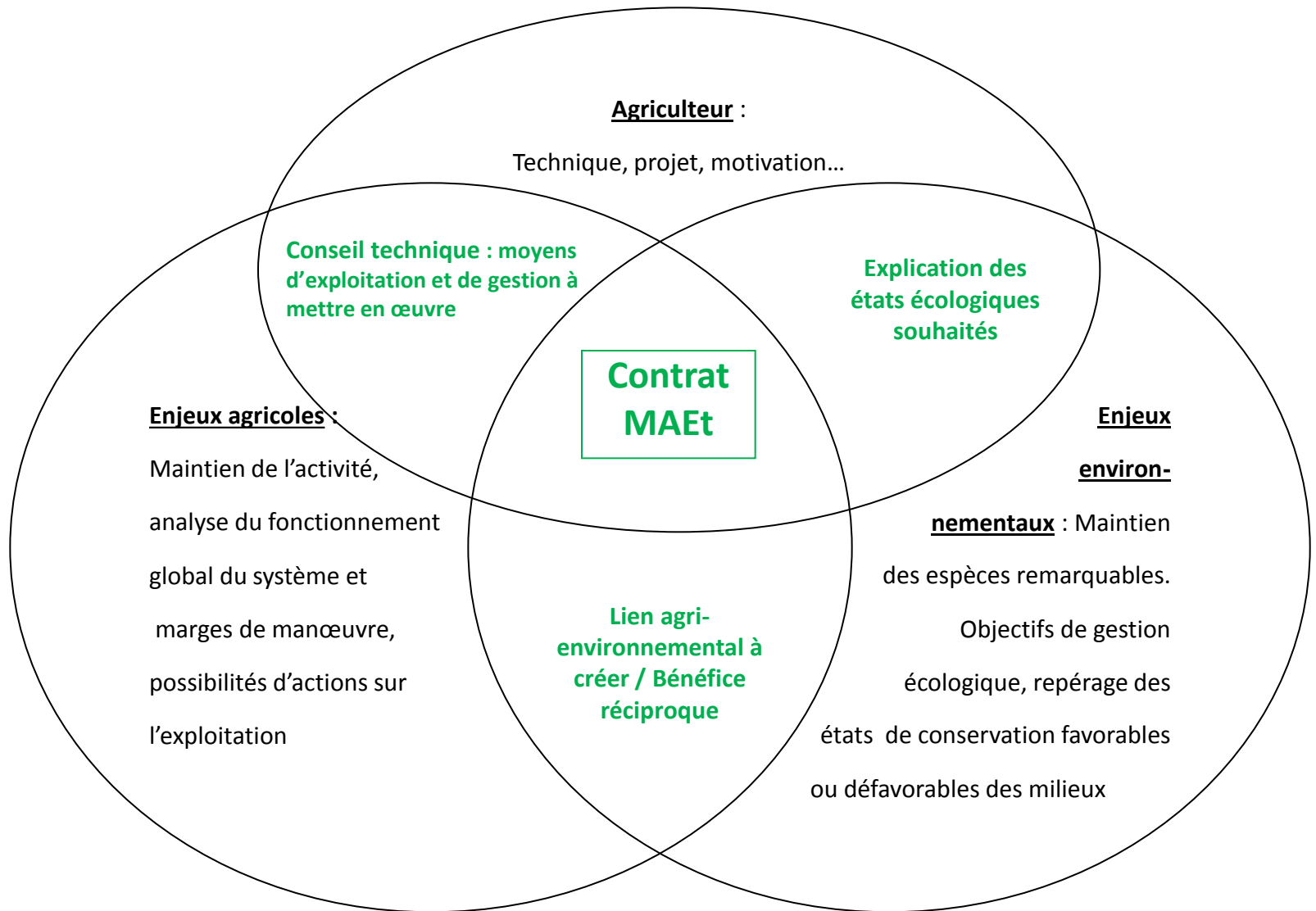


Choix de l'agriculteur 3 :
 Création d'un nouveau parc et libre
 accès des GL au parc après le 15 juillet.
 Meilleure utilisation des regains de la PT



Choix de l'agriculteur 2 :
 Pâturage rapide
 de juments
 suitées lourdes





Résultats du partenariat avec le monde agricole à l'échelle de sites en gestion : une gestion affinée et scientifique, des expériences qui s'exportent



RNR Jasseries de Colleigne

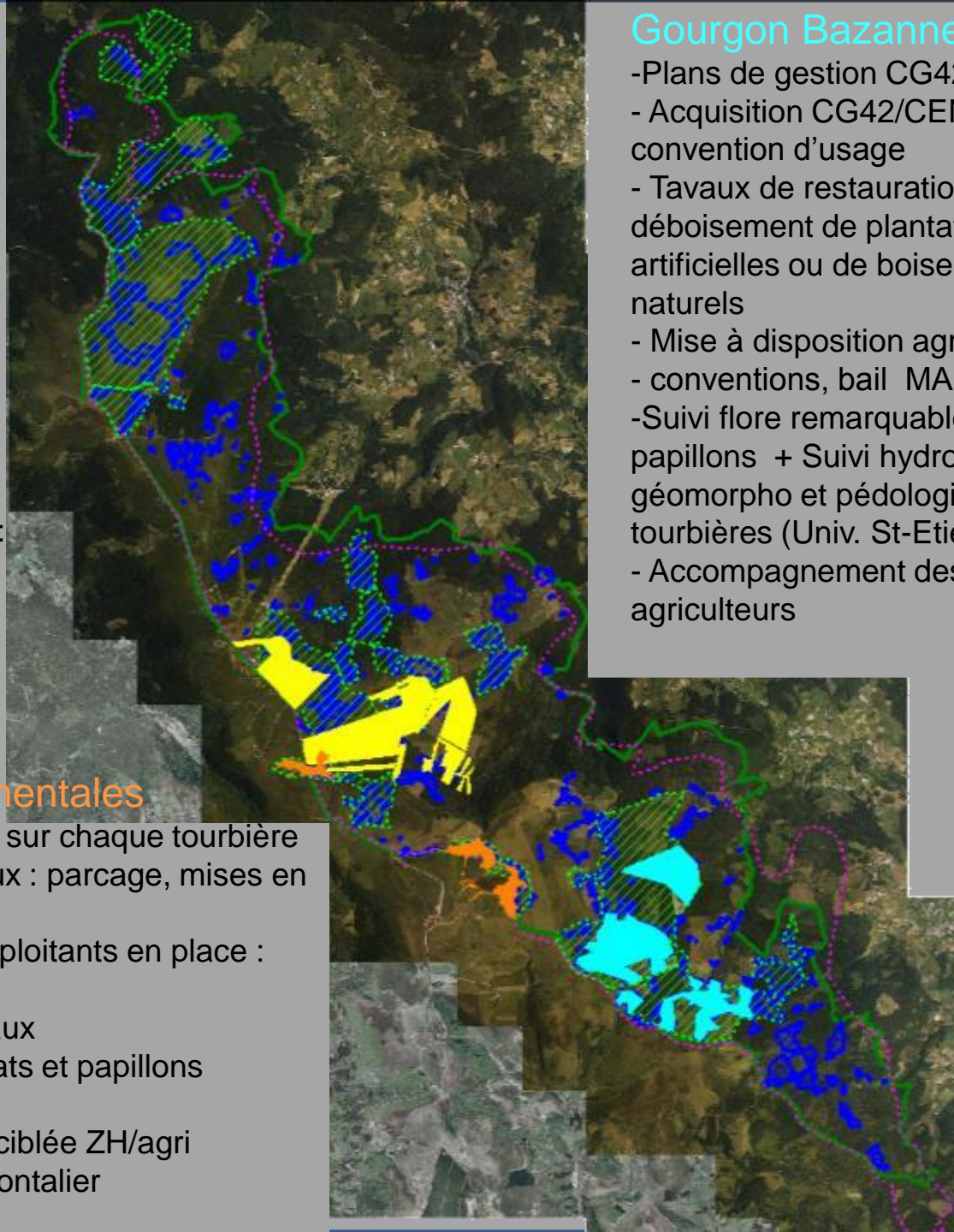
- Plan de gestion du site révisé tous les 5 ans / Parcelles privées classées
- Production de méthodologie
- Suivi annuel de 7 exploitants : zootechnique, pratiques, impact terrain du pâturage
- Mise en relation avec une batterie de suivis scientifiques : faune, flore, habitats + météo
- Aménagements agro-pastoraux : parcage, mises en défens, abreuvoirs...
- Contractualisation MAEt
- Valorisation auprès des lycées agricoles

Tourbières interdépartementales

- Notices de gestion pour 5 ans sur chaque tourbière
- Aménagements agro-pastoraux : parcage, mises en défens, abreuvoirs...
- Contractualisation avec les exploitants en place : conventions, MAEt...
- Acquisitions CG42 / Baux ruraux
- Suivi flore remarquable, habitats et papillons
- Bilan des pratiques sur 5 ans
- Communication spécifique et ciblée ZH/agri
- Travail multipartenarial transfrontalier

Gourgon Bazanne

- Plans de gestion CG42 et CENRA
- Acquisition CG42/CENRA ou convention d'usage
- Travaux de restauration : déboisement de plantation artificielles ou de boisements naturels
- Mise à disposition agricole
- conventions, bail MAEt...
- Suivi flore remarquable, habitats et papillons + Suivi hydro, climato, géomorpho et pédologique des tourbières (Univ. St-Etienne)
- Accompagnement des agriculteurs



Un document de pilotage partagé sur chaque site

→ Le Plan de gestion ou notice de gestion

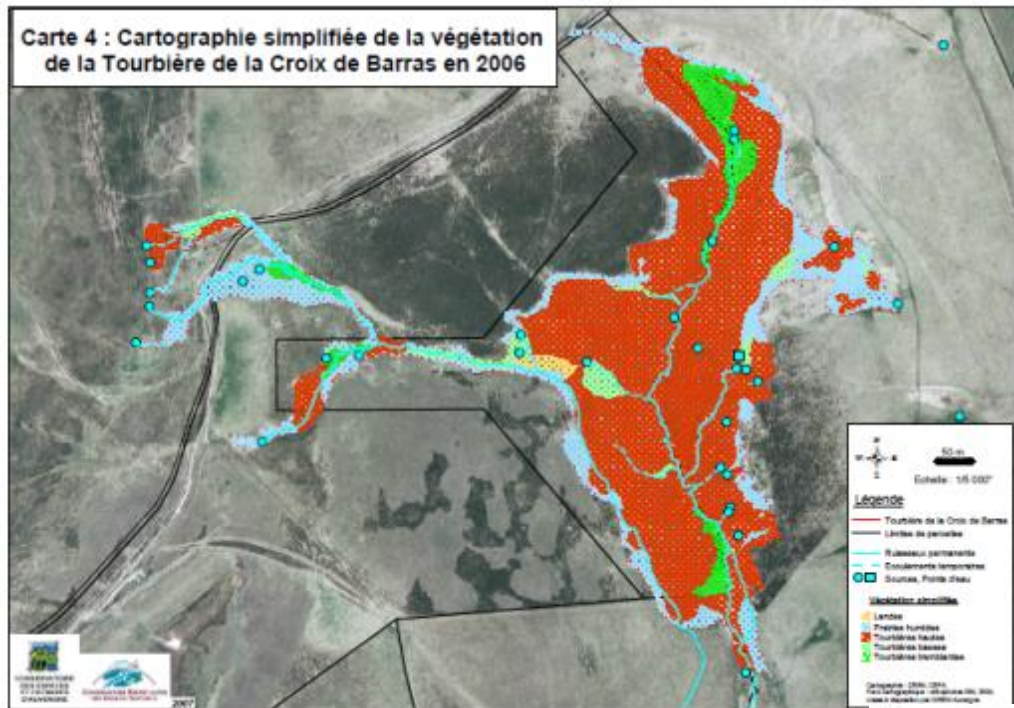
-Elaboré en concertation avec les acteurs concernés par le site et validé en Copil

-Permet d'établir un diagnostic partagé complet (socio-territorial, environnemental), de définir les enjeux du site et objectifs de la gestion

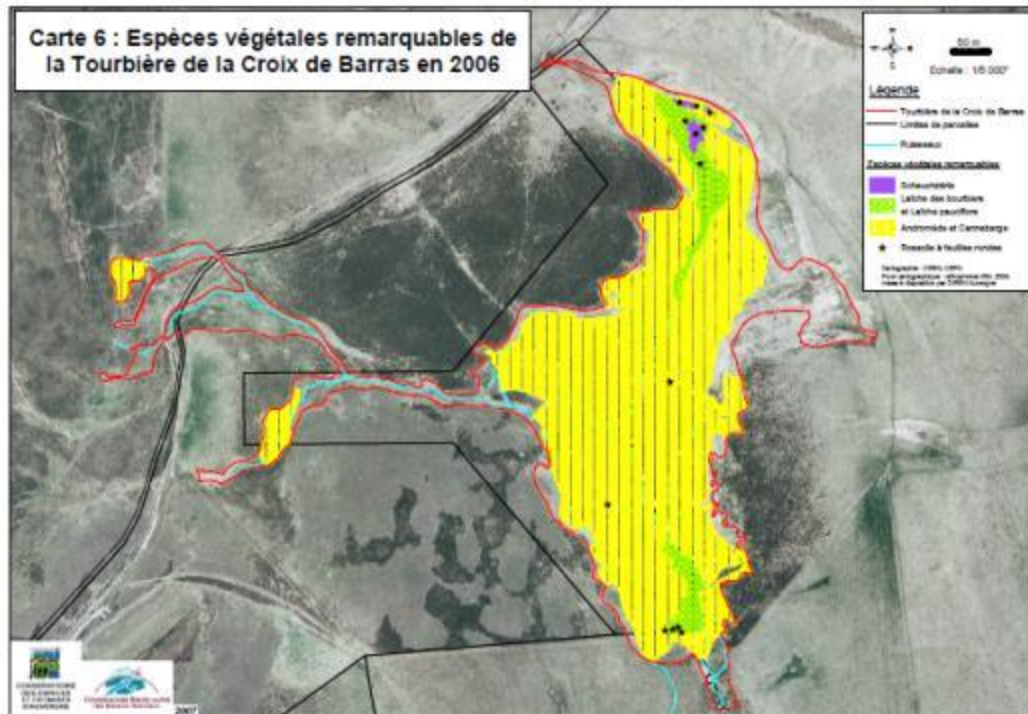
- Consensus, argumentation priorisation sur les actions proposées qui en découlent



Carte 4 : Cartographie simplifiée de la végétation de la Tourbière de la Croix de Barras en 2006



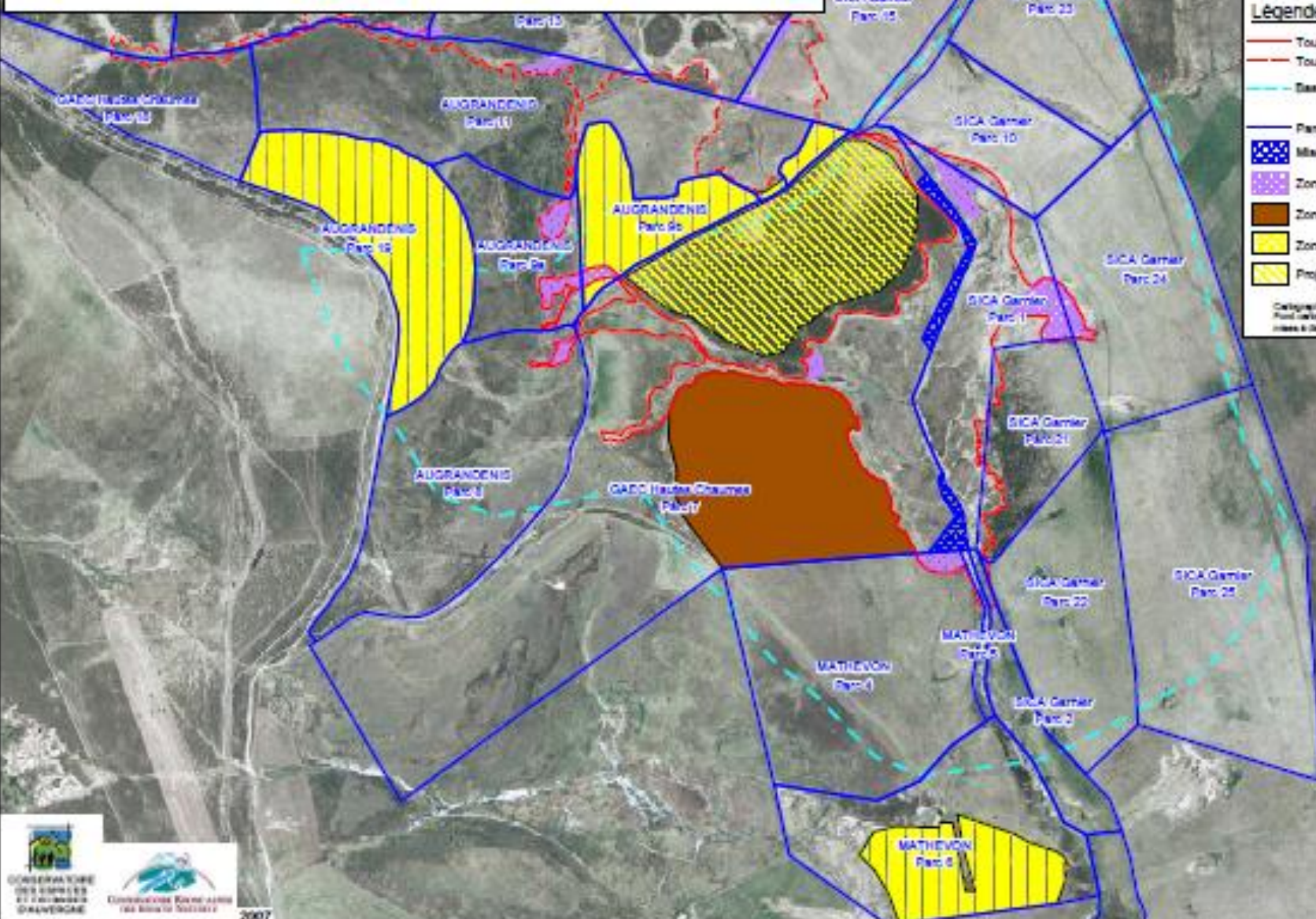
Carte 6 : Espèces végétales remarquables de la Tourbière de la Croix de Barras en 2006



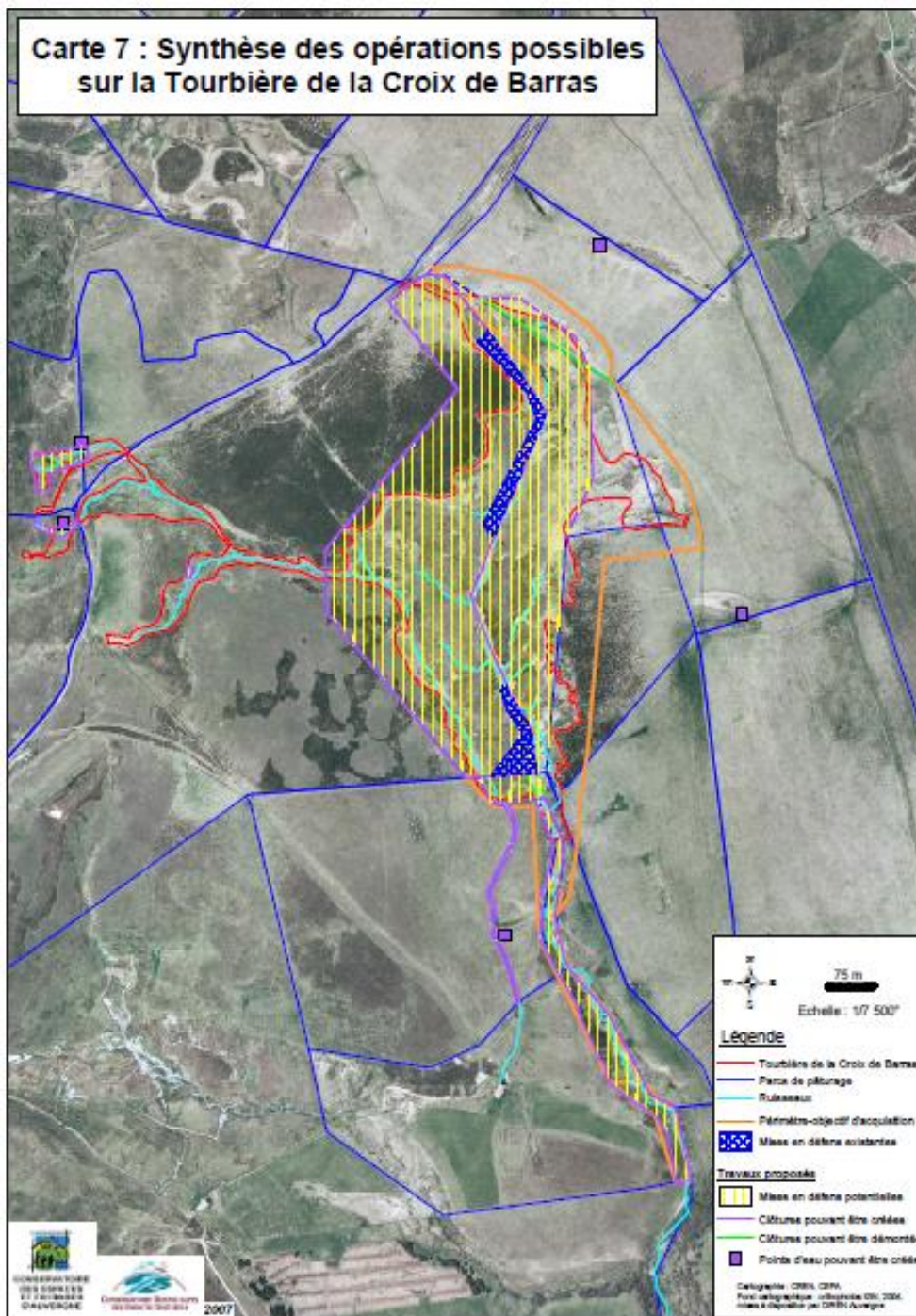
Carte 5 : Unités pastorales et pratiques agricoles sur la Tourbière de la Croix de Barras en 2006



- Légende**
- Tourbières de la Croix de Barras
 - Tourbières de l'Oule
 - - - Bassins versants
 - Parc et exploitants
 - Mises en défens du CEPA
 - Zones de sources pillonnées
 - Zones brûlées
 - Zones fauchées
 - Projet de zone de fauche
- Cartographie : DREIF, DRIE
Fond cartographique : IGN/BDP/IGN, 2006
Mise à disposition par DREIF, novembre 2006



Carte 7 : Synthèse des opérations possibles sur la Tourbière de la Croix de Barras



75 m
Echelle : 1/7 500'

Légende

- Tourbière de la Croix de Barras
- Parc de pâturage
- Ruisseau
- Périmètre objectif d'acqueduc
- Masses en défense potentielles
- Masses en défense existantes

Travaux proposés

- Masses en défense potentielles
- Cisternes pouvant être créées
- Cisternes pouvant être démontées
- Points d'eau pouvant être créés

Cartographie : CREN, CREN
Fond cartographique : IGN, IGN, 2004.
Mise à disposition par CREN Auvergne

OBJ :

→ Maintenir les tourbières par une agriculture extensive

→ Restaurer des secteurs dégradés ou entretenir des secteurs en bon état

- Accompagnement du pâturage extensif en place ou création partenariat agricole =
 - objectifs environnementaux : limiter la dynamique ligneuse, éviter le surpâturage, améliorer la gestion pastorale
 - travail sur la conduite des parcs de pâturage avec les agriculteurs concernés dans le respect du maintien de l'activité agricole viable
- Apporter du conseil technique, des moyens et des outils => Plus-value pour l'agriculteur



Travaux de restauration en zones humides



Exemple d'actions sur sites :
Création de parcs de pâturage + points d'abreuvement et
remise en pâturage en partenariat avec les agriculteurs



OBJ :

→ AMELIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES SITES

- Suivis de la végétation (flore / habitats) pour évaluer la gestion pratiquée = transects de suivis, comptages d'espèces rares
 - Suivis des pratiques agro-pastorales = parcs de pâturage, chargements, dates de pâturage => échanges avec les éleveurs
 - Suivis de la faune = suivi des papillons remarquables, des oiseaux, libellules, faune aquatique...(=> sp. indicatrices),
 - Inventaires faune-flore et cartographies des sites
 - Paramètres abiotiques
- => Permet la compréhension de l'écosystème en présence et le pilotage de la gestion**





OBJ :

→ Communiquer pour sensibiliser et exporter les savoirs

- Maintien des activités en place = agriculture, chasse, randonnée,...
- Aménagements liés à la fréquentation des sites = passages canadiens et autres aménagements agro-pastoraux, panneaux, signalétique, protection des secteurs sensibles... => éviter les conflits d'usages entre agriculteurs et autres usagers
- Valorisation pédagogique (animations scolaires, formations agricoles...), sensibilisation et communication locale (sorties de terrain, fêtes de village, agri-rando...) et transferts des expériences (plaquettes, de méthodologies, colloques...) => mise en valeur de l'agriculture par l'environnement



Conclusion : clés de réussite du partenariat



Facteurs de réussite



- inscrire les projets dans la durée
- reconnaissance mutuelle des enjeux du territoire (biodiversité / agriculture) et des compétences complémentaires des acteurs
- Ne pas chercher la perfection mais le compromis. Se mettre dans une posture gagnant-gagnant
- importance de la co-construction des projets / Concertation de tous les acteurs
- animation technique autour du projet, forte présence sur le terrain, phase régulière de travail en commun
- adaptation des cahiers des charges, des actions aux enjeux de chaque site et aux besoins des acteurs
- portage du projet par la profession agricole, rôle fort du leader local
- innovation par l'accompagnement technique (suivi pastoral) permettant un échange positif dans les 2 sens / Partager les résultats

Facteurs de blocage



- discontinuité des dispositifs / travail dans la précipitation
- cadres administratifs parfois difficilement compréhensibles, montage long et complexe (nombre de partenaires, différences de politiques, d'outils, de calendrier...)
- manque de moyens d'animation (humains et financiers)
- temps de concertation et de co-construction des projets réduit
- ne pas « *faire confiance au terrain* », vouloir imposer une vision du site
- partir de recettes « toutes-faites », généraliser les méthodes et les moyens





Merci pour votre attention !

Financeurs des actions présentées :

